

# Sortir de la clandestinité

Les conséquences  
de la régularisation  
des travailleurs sans papiers

**Jan-Erik Refle**  
**Claudine Burton-Jeangros**  
**Yves Jackson**

Avec les contributions de  
Liala Consoli et Julien Fakhoury





# **Sortir de la clandestinité**



# Sortir de la clandestinité

Les conséquences  
de la régularisation  
des travailleurs sans papiers

**Jan-Erik Refle**  
**Claudine Burton-Jeangros**  
**Yves Jackson**

Avec les contributions de  
Liala Consoli et Julien Fakhoury



Direction générale : Lucas Giossi  
Directions éditoriale et commerciale : Sylvain Collette et May Yang  
Direction de la communication : Prisca Thür-Bédert  
Responsable de production : Christophe Borlat  
Éditorial : Alice Micheau-Thiébaud et Jean Rime  
Graphisme : Kim Nanette  
Marketing digital : Gabriel Hussy  
Comptabilité : Philipp Bachmann  
Logistique : Émile Razafimanjaka

Première édition 2023

© Presses polytechniques et universitaires romandes, Lausanne

Épistémé est un label des Presses polytechniques et universitaires romandes

ISBN 978-2-88915-542-2, version imprimée

ISBN 978-2-8323-2258-1, version ebook (pdf), [doi.org/10.55430/8013VA01](https://doi.org/10.55430/8013VA01)

Imprimé en France

Ce livre est sous licence :



Ce texte est sous licence Creative Commons : elle vous oblige, si vous utilisez cet écrit, à en citer l'auteur, la source et l'éditeur original, sans modifications du texte ou de l'extrait et sans utilisation commerciale.

# Remerciements

Nous tenons à remercier très chaleureusement toutes les personnes qui ont accepté de participer à l'étude Parchemins; sans leur disponibilité et leur motivation, une telle recherche n'aurait pas été possible.

Nous remercions également les nombreux enquêteurs impliqués dans la récolte et l'analyse des données, à savoir les étudiants et stagiaires qui sont intervenus à différents moments du projet, avec intérêt et engagement. Nous adressons aussi nos vifs remerciements au professeur Giovanni Ferro-Luzzi, dont l'aide a été très précieuse lors de l'élaboration du projet, ainsi qu'à Aline Duvoisin qui a fortement contribué au succès du projet.

De nombreux partenaires ont joué un rôle essentiel dans la mise en place de l'étude et nous adressons nos sincères remerciements aux professionnels de la Consultation ambulatoire mobile de soins communautaires, de Caritas, du Centre de contact Suisses-immigrés (CCSI), du Centre social protestant (CSP), de l'Entraide protestante suisse (EPER) et des syndicats (Syndicat interprofessionnel des travailleurs SIT et Unia) qui ont apporté un important soutien.

Ce projet interdisciplinaire a requis l'appui de plusieurs institutions hôtes, dont le Centre interfacultaire de gérontologie et d'études de la vulnérabilité, la Faculté de médecine, la Faculté des sciences de la société à l'Université de Genève, ainsi que les Hôpitaux universitaires de Genève.

Plusieurs sources de financement ont rendu la conduite de l'étude possible. Ainsi, nous remercions tout particulièrement le Fonds national suisse pour son soutien au projet et le Pôle national de recherche LIVES. Nous remercions aussi également aux autres institutions qui ont soutenu l'étude: la

Direction générale de la santé et la Direction générale de l'action sociale du canton de Genève, l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) et la Fondation Safra.

# Préface

La migration est un phénomène mondial complexe. Il existe de nombreuses raisons pour lesquelles une personne en arrive à migrer d'un pays à l'autre, mais il s'agit le plus souvent de motifs économiques et politiques.

S'intégrer dans la réalité d'un pays inconnu est un effort de tous les instants. Il est difficile d'y arriver seul, a fortiori quand la migration a été contrainte. L'absence de maîtrise de la langue et des usages locaux est une source d'incertitude récurrente au quotidien. Dans bien des cas, la séparation des proches est un important motif de préoccupation.

Les migrants qui arrivent dans un nouveau pays sont confrontés à une série de difficultés de différents types qui rendent leur intégration plus lente et plus difficile. Ils rencontrent trois problèmes majeurs : l'obtention d'un permis de séjour, la recherche d'un emploi et la discrimination.

Avant ma régularisation Papyrus<sup>1</sup>, en 2018, je vivais dans l'ombre. Quand on migre, une force interne se développe, ce qui fait du quotidien un nouveau défi ; il est « interdit de lâcher prise ».

Aucune des études et formations menées dans mon pays n'a été prise en compte en Suisse. J'ai ainsi perdu la possibilité de travailler et de m'intégrer socialement. J'ai été reléguée à un niveau inférieur à celui de n'importe quel autre citoyen.

Passée l'amertume, trouver un logement, un emploi ont été de véritables épreuves. J'avais peur de travailler au noir, d'être renvoyée en cas de contrôle. Je me suis retrouvée, un peu par

<sup>1</sup> Programme de régularisation des travailleurs sans papiers mis en place par le canton de Genève qui a motivé la conduite de l'étude Parchemins présentée dans cet ouvrage.

hasard, chez Emmaüs, où j'ai trouvé logement et travail. Mais ces années – dix passées sans papiers – ont été difficiles : travailler à plein temps six jours sur sept pour une chambre de 10 mètres carrés et 600 francs par mois. Quelle misère ! Un jour, j'ai reçu un tract du Syndicat interprofessionnel des travailleurs (SIT) dans la rue et je suis devenue membre.

En 2018, avec le soutien du SIT, j'ai réussi à monter mon dossier et à le présenter dans le cadre de l'opération Papyrus. Ma joie a été infinie lorsque j'ai reçu ma première autorisation de m'établir à Genève. J'ai enfin pu être visible. J'ai pu alors me libérer d'Emmaüs et commencer à vivre vraiment, trouver un emploi, avoir un chez-moi... C'est en débutant ce nouveau travail que mon engagement au SIT a redoublé.

J'ai alors exercé comme femme de chambre car, sans formation reconnue, je ne pouvais pas postuler pour un emploi dans ma profession d'avocate. La nécessité de se battre pour améliorer les conditions de travail et les salaires des femmes de chambre est rapidement apparue comme une évidence. Invisibilité, charge de travail, fatigue extrême, usure rapide du corps, précarité : ce n'était pas possible de ne pas se révolter. J'ai rejoint le groupe des femmes de chambre du SIT, nous avons participé à la grève des femmes du 14 juin 2019 et lutté pour le salaire minimum. Et le combat continue !

Depuis novembre 2022, je suis vice-présidente du SIT, c'est un grand honneur et un défi pour moi. Je veux m'engager pour la cause des femmes précaires et des femmes migrantes avec toute ma force et rendre visible ce que beaucoup ne voient pas. Je veux leur démontrer que quand on se bat pour nos droits, le chemin est ouvert. Une femme seule est forte, mais unies, nous sommes invincibles.

Il y a près de 8000 femmes qui travaillent à Genève comme nounous, femmes de ménage ou de chambre, garde-malades ou s'occupant de personnes âgées. Par leur activité, elles contribuent à l'essor économique de Genève et offrent une meilleure qualité de vie et plus de bien-être aux familles

qui les emploient. Elles sont femmes, migrantes, très souvent sans statut légal. Après de nombreuses années dédiées au travail, faute d'avoir cotisé aux assurances sociales, elles ne touchent pas de retraite. Elles doivent alors soit vivre de l'aide sociale, soit retourner dans leur pays d'origine, qu'elles ne connaissent plus.

Nous devrions exiger que les autorités donnent la possibilité à ces femmes de régulariser leur statut, en poursuivant l'opération Papyrus car, après de nombreuses années de travail, elles ont gagné ce droit.

Je voudrais remercier le professeur Yves-Laurent Jackson, médecin du Service de médecine de premiers recours aux Hôpitaux universitaires de Genève, et la professeure Claudine Burton-Jeangros du Département de sociologie de l'Université de Genève, ainsi que toute l'équipe de chercheurs, stagiaires et enquêteurs. Cette incroyable équipe humaine a pu mettre en évidence, grâce à l'étude Parchemins, la réalité des migrants dans ce pays, qu'ils aient ou non un statut légal. Maintenant, nous pouvons sortir de l'ombre et nous intégrer chaque jour davantage à la recherche du bien commun pour toute la société qui nous a abrités dans ce beau pays.

Nancy Aguirre Pereira  
Genève, le 15 juin 2023



# Introduction

## Les travailleurs 1 sans papiers

Les personnes professionnellement actives en Suisse, mais vivant dans la clandestinité, c'est-à-dire sans permis de séjour valable, constituent une force de travail non négligeable. Ces personnes dites «sans-papiers» font le ménage chez les particuliers, elles s'occupent des enfants ou des personnes dépendantes, ou encore travaillent au noir dans le secteur de la restauration ou de la construction. En l'absence de permis, elles sont contraintes d'accepter des relations d'emploi mal rémunérées, sans protection sociale contre le chômage, les accidents ou la maladie, et qui ne leur offrent aucune protection légale contre les abus. Leur travail dans des secteurs peu valorisés correspond rarement à la formation professionnelle qu'elles ont acquise dans leur pays d'origine. Ces vies sans papiers sont marquées par la nécessité de se camoufler pour échapper aux contrôles, par l'impossibilité de traverser les frontières, pour rendre visite aux enfants restés dans le pays d'origine par exemple, ou de formaliser une union par le mariage.

Pour quelles raisons ces travailleurs<sup>2</sup> sont-ils prêts à vivre dans la clandestinité en acceptant autant de sacrifices? Les

<sup>2</sup> Nous avons renoncé à recourir à l'écriture inclusive afin d'alléger la lecture.

motifs financiers sont importants puisque les inégalités économiques globales les attirent vers les pays plus riches alors que la pauvreté et les crises financières frappant de nombreux pays moins prospères les poussent à partir. La migration leur offre la possibilité de tenter d'améliorer leurs conditions de vie ainsi que celles de leurs proches restés dans le pays d'origine, grâce à l'envoi régulier d'argent. Une participante à l'étude Parchemins que nous présentons dans cet ouvrage s'est d'ailleurs exclamée «La Suisse est une terre d'opportunités!» Les gains en matière de perspectives et de sécurité comptent aussi puisque leur séjour en Suisse peut les mettre à l'abri des violences vécues dans le cadre familial ou liées au contexte social et politique de leur pays d'origine.

Les politiques migratoires des pays de destination, elles-mêmes fluctuantes, affectent le statut légal de ces travailleurs. Ainsi, devenir et rester sans-papiers ne dépend pas uniquement d'eux. La législation locale en vigueur et ses évolutions déterminent les contraintes et les possibilités qui font entrer ou sortir ces personnes de leur statut irrégulier à différentes reprises (Triandafyllidou, 2023).

Reconnaissant à la fois la contribution de ces travailleurs à l'économie locale et la précarité de leurs conditions de vie, l'opération Papyrus, initiée en 2017 dans le canton de Genève, leur a offert la possibilité d'obtenir un permis de séjour temporaire, nonobstant le respect d'un certain nombre de critères. Avec cette politique pragmatique et innovante, le canton s'est engagé dans la lutte contre le travail non déclaré et a reconnu son devoir de protéger ces travailleurs particulièrement exposés aux abus (Bolomey & Schweri, 2021). Ce projet pilote s'est terminé fin 2018, après avoir normalisé la situation de près de 3000 personnes. Il reste à ce jour unique en Suisse, même si différentes collectivités ont mis certaines mesures en place (par exemple la Züri City Card dans la ville de Zurich).

En amont de telles politiques, les autorités cantonales exercent une certaine tolérance face aux travailleurs sans

papiers, par exemple en acceptant que leurs enfants fréquentent le système scolaire ou en mettant en place des dispositifs de soins dédiés, comme la consultation ambulatoire mobile de soins communautaires (CAMSCO) intégrée aux Hôpitaux universitaires de Genève. Avec l'opération Papyrus leur offrant la possibilité de régulariser leur séjour sous certaines conditions de manière plus équitable qu'auparavant, les autorités genevoises sont allées plus loin puisqu'elles ont reconnu leur contribution à la société en leur octroyant un statut de citoyen, toutefois limité dans le temps.

Au cœur des politiques migratoires et des mesures de contrôle des travailleurs étrangers, les programmes de régularisation suscitent de vifs débats politiques, parfois nourris par des opinions très polarisées. Les opposants évoquent la menace d'un appel d'air selon l'hypothèse que la régularisation des sans-papiers déjà présents attirerait de nouveaux travailleurs clandestins. Les partisans, quant à eux, avancent des arguments de justice sociale et d'assainissement du marché du travail comme facteurs favorisant la cohésion sociale.

Ces débats restent souvent peu informés, car les observations relatives aux travailleurs clandestins et aux effets de la régularisation sont lacunaires, en Suisse comme ailleurs. Les estimations les plus récentes suggèrent qu'environ 76 000 personnes sans papiers résideraient dans notre pays, principalement dans les grands centres urbains où les opportunités d'emploi sont plus nombreuses (Morlok *et al.*, 2015). Il s'agit cependant d'une population très hétérogène et mouvante, car beaucoup ne résistent pas aux épreuves de la vie dans la clandestinité.

Saisissant l'occasion de suivre des personnes nouvellement régularisées dans le cadre de l'opération Papyrus, l'étude Parchemins – une recherche académique indépendante – s'est donnée pour objectif de documenter la situation des personnes vivant et travaillant sans papiers dans le canton de Genève, et surtout d'évaluer les conséquences de

l'obtention du permis de séjour sur leurs conditions de vie et leur état de santé, et ce, en suivant un échantillon de personnes pendant plusieurs années. Cet ouvrage cherche donc à répondre à la question suivante : quels sont les effets de la sortie de la clandestinité sur les conditions de vie et la santé des travailleurs sans papiers ?

Après une description des principales caractéristiques de l'opération Papyrus (chapitre 2) et de l'étude Parchemins (chapitre 3), les effets de la régularisation dans différents domaines de la vie sont présentés dans les chapitres 4 et 5. Adoptant une visée plus pratique, le chapitre 6 propose des recommandations, issues de ces résultats, mais aussi d'un dialogue avec les personnes directement concernées par la régularisation.

Cet ouvrage vient clore une recherche ayant déjà produit de nombreuses publications, dont un premier portrait des travailleurs sans papiers dans le canton de Genève et des articles thématiques dans des journaux scientifiques<sup>3</sup>. Ce livre est rédigé à l'intention des participants à l'étude Parchemins, des personnes intéressées par la situation des sans-papiers en Suisse, mais aussi des scientifiques, des élus politiques et des professionnels de terrain en contact régulier avec la population des travailleurs clandestins. Nous espérons ainsi contribuer aux débats sur la place à donner à une population invisible, néanmoins indispensable au fonctionnement de la société.

<sup>3</sup> Voir le site de l'étude Parchemins : <https://cigev.unige.ch/recherches/research-1/health/parchemins> (consulté le 26.11.2023). Les constats présentés ici ont été largement nourris par les analyses approfondies réalisées par Julien Fakhoury et Liala Consoli dans le cadre de leur thèse de doctorat.

# 2 | L'opération Papyrus

La régularisation consiste à conférer un statut légal à des travailleurs migrants sans papiers par l'octroi d'un permis de séjour. En Suisse, la problématique est régulièrement mise à l'agenda politique par des interventions parlementaires. À l'inverse des demandes de régularisation collective formulées au début des années 2000, la motion « Pour une législation cohérente sur les sans-papiers », déposée en 2018, proposait de mettre en place une politique plus restrictive envers les travailleurs clandestins. Dans sa réponse à cette motion, le Conseil fédéral considérait cependant que le cadre légal en vigueur était adéquat (Confédération suisse, 2020), y compris en matière de lutte contre le travail au noir. Ce cadre légal (formalisé dans la loi sur le travail au noir) définit celui-ci comme le non-respect des obligations définies par le droit des étrangers, des assurances sociales et de l'impôt à la source. En donnant non seulement le droit, mais aussi l'obligation aux sans-papiers de s'affilier à la plupart des assurances sociales, le gouvernement respecte la Constitution fédérale ainsi que ses engagements internationaux en matière de protection des droits économiques, sociaux et culturels de tous les travailleurs. Le Conseil fédéral a réitéré à la fois son opposition

à une politique de régularisation collective et à l'adoption de mesures plus restrictives, et il a jugé les possibilités de régularisation au cas par cas suffisantes.

C'est dans ce contexte que s'est déroulée l'opération Papyrus, une politique publique innovante menée par le canton de Genève entre 2017 et 2018. Sans modifier le cadre légal fédéral préexistant, ce projet pilote visait à uniformiser l'application au niveau cantonal en réduisant la part d'arbitraire observée dans l'évaluation des dossiers et l'octroi des permis de séjour. La loi sur les étrangers permet en effet aux sans-papiers de solliciter un permis de résidence temporaire et renouvelable, à savoir un permis B. L'attribution de ce dernier est généralement restreinte à des situations de force majeure, souvent d'origine médicale, définies comme « cas de rigueur ».

Selon ce cadre légal fédéral, les possibilités de régularisation restent donc limitées. Cependant, il existe d'importantes variations entre cantons. Ainsi, à populations de sans-papiers comparables, le canton de Genève présentait avant l'opération Papyrus plusieurs centaines de dossiers chaque année, alors que le canton de Zurich en déposait moins de dix. Ces chiffres illustrent l'important contraste en matière de politiques et de pratiques entre la Suisse romande et la Suisse alémanique.

## 2.1 L'élaboration de l'opération Papyrus

Les premières initiatives en faveur de la régularisation des sans-papiers dans le canton de Genève remontent au début des années 2000. Les partis politiques de gauche et les syndicats, proches des associations défendant les droits des migrants, ont alors exigé des solutions politiques pour les travailleurs sans papiers. Après plusieurs années de discussions infructueuses entre partenaires sociaux, autorités cantonales et fédérales, cette demande a été à nouveau présentée par les

associations de défense de droits des migrants en 2010. Elle a alors abouti à la mise en place d'un groupe de travail mixte. Les négociations ayant débouché sur un consensus concernant la définition de critères d'éligibilité à la régularisation, l'opération Papyrus a été mise en œuvre en février 2017 pour une durée limitée à vingt-deux mois, sous la forme d'un projet pilote (Fakhoury, 2018).

Sans modifier la base légale préexistante<sup>4</sup> sur le séjour des étrangers, l'opération Papyrus a été élaborée autour de plusieurs volets complémentaires. D'une part, elle a donné accès aux travailleurs clandestins bien intégrés à une procédure de régularisation de leur statut légal fondée sur le respect de critères précis. D'autre part, diverses mesures structurelles ont été prises sous l'égide de l'Office cantonal de l'inspection et des relations du travail (OCIRT), incluant une meilleure réglementation des secteurs du marché du travail connus pour favoriser le travail au noir, une bourse à l'emploi dans l'économie domestique en vue de faciliter l'intégration de ces travailleurs, et enfin une campagne d'information à l'intention des employeurs dans ce secteur, mettant en avant leurs obligations.

Les négociations entre les différents acteurs cantonaux ont permis d'établir des critères objectifs et vérifiables qui devaient tous être satisfaits pour déposer une demande de régularisation, même sans le soutien de l'employeur. Ces critères, qui reflétaient l'importance donnée à une bonne intégration, incluaient : a) un séjour continu d'au moins dix ans à Genève pour les individus seuls ou d'au moins cinq ans pour les familles avec enfant(s) scolarisé(s) à Genève; b) une autonomie financière; c) l'absence de condamnation pénale; et d) des compétences linguistiques minimales en français (équivalentes à un niveau A2).

<sup>4</sup> Articles 30 al. 1 let. b LEtr et 31 de l'ordonnance relative à l'admission, au séjour et à l'exercice d'une activité lucrative (OASA; RS 142.201).

Cette politique publique cantonale visait à systématiser les procédures administratives en proposant des critères vérifiables et en éliminant ainsi, autant que faire se peut, la part aléatoire du traitement des dossiers. Les membres du groupe de travail avaient convenu que tout dossier remplissant les critères recevrait un préavis cantonal favorable; il serait ensuite transmis aux autorités fédérales qui prendraient *in fine* la décision d'attribuer un permis de séjour de type B renouvelable, d'une durée d'un ou deux ans, à la suite de l'examen individuel de chaque cas. Un délai de trois à six mois était prévu entre le préavis cantonal et la décision fédérale.

La mise en œuvre de l'opération Papyrus résulte donc de longues négociations ayant réuni trois acteurs porteurs de perspectives et d'intérêts différents: l'administration cantonale genevoise, les associations et syndicats membres du Collectif de soutien aux sans-papiers et le Secrétariat d'État aux migrations (SEM) de l'administration fédérale à Berne. Elle reflète la mobilisation particulièrement soutenue d'acteurs de la société civile, à savoir les associations et les syndicats, qui a fini par convaincre les autorités.

## 2.2 La mise en œuvre du projet pilote

Entre février 2017 et décembre 2018, 2883 personnes ont reçu un permis B, dont 1676 (58%) dans le cadre d'une demande en tant que membres d'une famille. La majorité des demandes émanaient de personnes employées dans l'économie domestique. L'OCIRT a identifié que 30% des dossiers issus de ce secteur d'activité comportaient des relations de travail abusives (non-respect des conditions salariales, absence de versement des cotisations sociales). La majorité d'entre eux a ainsi pu être mise en conformité dans le cadre de l'opération Papyrus. Sous la pression des travailleurs ayant obtenu un statut légal et de la campagne d'information à l'intention des employeurs, les nouvelles déclarations aux assurances

sociales d'employeurs dans le secteur de l'économie domestique via Chèque service<sup>5</sup> ont amené un gain de cotisations sociales de 5,7 millions de francs suisses entre 2016 et 2019 (République et canton de Genève, 2020).

Dans la mise en œuvre de l'opération Papyrus, le gouvernement cantonal a attribué différentes responsabilités aux acteurs de la société civile: informer les communautés de migrants, mais aussi offrir un accompagnement pour élaborer les dossiers individuels de demande de permis en vérifiant la conformité aux critères d'éligibilité et en servant de mandataires durant la procédure administrative. Cette importante fonction d'intermédiaire déléguée aux acteurs de la société civile avait pour but de réduire la charge de l'administration du canton de Genève. Le très faible taux de refus d'octroi de permis (moins de 1%) indique que le travail d'accompagnement a assuré une très grande conformité des dossiers aux critères établis.

Dans la pratique, d'importants retards administratifs ont réduit le nombre de permis de séjour effectivement délivrés dans le délai de trois à six mois initialement prévu. Ainsi, nombre de personnes éligibles ayant déposé une demande de permis se sont retrouvées dans une situation administrative intermédiaire, étant sorties de l'anonymat après avoir soumis leur dossier aux autorités, mais restant dans l'attente de la sécurité relative à un permis de séjour durant des périodes allant jusqu'à dix-huit mois.

Depuis la fin de ce projet pilote, et malgré un renouvellement des élus politiques, le canton a continué de traiter les dossiers de régularisation remplissant les critères établis. En raison d'une capacité réduite de gestion administrative, le nombre de dossiers pris en charge annuellement a diminué,

<sup>5</sup> Chèque service est une plateforme ([chequeservice.ch](https://chequeservice.ch)) qui permet de faciliter les démarches administratives concernant la déclaration des emplois domestiques auprès des assurances sociales à Genève, notamment pour éviter le travail illicite.

même s'il s'élève encore à plusieurs centaines de nouveaux dossiers.

Le gouvernement cantonal a mandaté une évaluation indépendante de l'opération Papyrus durant sa mise en application, essentiellement centrée sur les enjeux économiques (Ferro-Luzzi *et al.*, 2019). Celle-ci a conclu que les données ne permettaient pas de confirmer l'hypothèse d'un appel d'air dans les secteurs d'emploi concernés. Cette évaluation a également montré que les travailleurs régularisés parvenaient à assurer leur indépendance financière après l'obtention d'un permis de séjour et donc, à quelques exceptions près, à ne pas solliciter l'aide sociale.

L'expérience menée à Genève a suscité un intérêt national marqué. Des discussions politiques se sont engagées dans divers cantons, sans toutefois aboutir à ce jour à la réplique d'une telle politique. On peut encore relever qu'à la suite de diverses votations populaires, le canton de Genève s'est démarqué du reste de la Suisse par différentes mesures de protection des travailleurs précaires. Fin 2020, il a adopté une loi garantissant un salaire minimum fixé en 2023 à 24 francs par heure. Dans le contexte de la pandémie de COVID-19, un fonds d'indemnisation ciblant les travailleurs les plus précaires, qu'ils soient bénéficiaires d'un permis de séjour ou pas, a été accepté en mars 2021. À l'échelle fédérale, des interpellations politiques et associatives ont également appelé à une prise en compte de la situation tout à fait particulière des sans-papiers dans le contexte de la pandémie de COVID-19.

# 3 | L'étude Parchemins

Initiée dans le contexte de l'opération Papyrus, l'étude Parchemins avait pour but de mesurer l'impact de la régularisation du statut légal sur les conditions de vie et la santé des migrants sans papiers et nouvellement régularisés. De plus, l'étude visait à documenter comment était vécue la transition entre la clandestinité et un statut régulier après l'obtention d'un permis de séjour.

Le choix de ces axes de recherche s'ancre dans les perspectives théoriques du parcours de vie et des déterminants sociaux de la santé. Selon la première perspective, qui préconise une approche interdisciplinaire (Levy *et al.*, 2005; Spini & Widmer, 2023), la migration constitue une transition de vie majeure. Pour les personnes s'établissant dans un nouveau pays en situation de clandestinité, cette rupture s'associe à de multiples formes de vulnérabilité. La régularisation, telle que rendue possible par l'opération Papyrus, peut être alors vue comme une seconde transition majeure dans le parcours de vie de ces travailleurs migrants restés longtemps sans papiers, considérant que l'obtention d'un permis de séjour est susceptible de réduire leur précarité dans plusieurs domaines, tels que l'emploi et le logement. Selon

la perspective des déterminants sociaux de la santé, il était attendu que les changements induits par la régularisation exerceraient une influence positive sur l'état de santé des personnes nouvellement régularisées, à travers l'amélioration de leurs conditions de vie et de leur accès aux droits sociaux et de santé (Castañeda *et al.*, 2015).

Pour mesurer les conséquences de la régularisation, l'étude a suivi des personnes régularisées durant plusieurs années, afin d'évaluer l'ampleur et la temporalité des différents changements intervenant dans leur vie. Il s'agissait donc de répondre à plusieurs questions, dont notamment : dans quelle mesure est-ce que les opportunités et les conditions d'emploi se modifient après l'obtention d'un permis de séjour ? À quel moment et comment les personnes régularisées parviennent-elles à améliorer leurs conditions de logement ? Quels sont les effets de la sortie de la clandestinité sur leur état de santé physique et psychique et sur la satisfaction quant à leur vie ?

Au vu des conditions restrictives de l'opération Papyrus et des effets persistants des années passées dans la clandestinité, il était cependant important d'évaluer à la fois les opportunités et les contraintes liées à la régularisation. En effet, la régularisation était susceptible de ne pas avoir seulement des effets positifs sur les personnes nouvellement régularisées, mais aussi de faire peser de nouvelles charges sur elles, telles que le paiement d'impôts, les frais d'assurance maladie et l'exposition à d'autres obligations administratives.

Pour saisir la complexité et la spécificité des parcours de vie de ces migrants, plusieurs facettes de leurs conditions de vie ont été étudiées, tout en prenant en compte leurs attentes et leurs projets de vie.

### **3.1 Démarche scientifique**

L'étude Parchemins s'est appuyée sur la récolte de deux types de données, pendant cinq ans, afin de comprendre au mieux

les changements observés (Jackson *et al.*, 2019). Des informations standardisées (données quantitatives) sur les différents domaines à l'étude ont été récoltées au moyen de questionnaires. Les participants ont été invités tous les 12 à 18 mois à une nouvelle collecte de données, saisies lors d'une rencontre avec un enquêteur. Les questionnaires étaient disponibles en français, espagnol, portugais et anglais, soit les quatre principales langues parlées dans la population étudiée. Les personnes chargées de recueillir les données – à savoir des stagiaires et des étudiantes en médecine, sciences sociales et économie – ont été sélectionnées de manière à couvrir ces langues.

Au-delà des caractéristiques sociodémographiques des participants, les questionnaires portaient sur leurs conditions de vie (logement, situation familiale, qualité de vie) et d'emploi, leur situation financière, leur état de santé et leur accès aux soins. Certaines questions ont été formulées de manière identique lors de chaque vague de récolte des données afin de suivre l'évolution de ces indicateurs. D'autres ont été modifiées entre les vagues, notamment pour prendre en compte des changements intervenus dans l'intervalle, tels que l'introduction du salaire minimum ou les effets de la pandémie de COVID-19.

Dans la mesure du possible, la formulation des questions s'est alignée sur celle utilisée par d'autres études menées auprès de la population résidente, permettant des comparaisons avec les statistiques de l'Office cantonal de la statistique et de l'Office fédéral de la statistique.

En complément, des entretiens approfondis (données qualitatives) ont été réalisés à intervalles réguliers auprès d'un nombre plus restreint de personnes en voie de régularisation ayant répondu au questionnaire. Les entretiens portaient sur l'expérience de la transition et cherchaient à mettre en évidence l'évolution des aspirations des participants à travers le temps. L'interprétation croisée de ces deux types de données permet une compréhension plus fine des observations

standardisées récoltées auprès des participants à l'étude. Des extraits de ces entretiens sont intégrés dans la présentation des résultats aux chapitres 4 et 5.

L'étude Parchemins a profité d'une situation quasi expérimentale inédite dans le contexte de l'opération Papyrus. Afin d'évaluer les conséquences de la régularisation, il a été décidé de comparer des personnes en voie de régularisation à des travailleurs migrants restant sans permis de séjour, qui ont ainsi constitué un groupe de contrôle, lui aussi suivi dans le temps. Cette comparaison avait pour but d'identifier les changements induits spécifiquement par la régularisation au sein d'une population d'étude relativement homogène. L'étude Parchemins s'est déroulée entre 2017 et 2022, alors que l'opération Papyrus s'est achevée fin 2018.

En respect de la loi relative à la recherche sur l'être humain (LRH), le protocole de l'étude a été approuvé par la Commission cantonale d'éthique de la recherche du canton de Genève (CCER) en 2017, avant le début de la récolte des données. Il était tout particulièrement important d'assurer la protection de l'identité des participants à l'étude, notamment des personnes sans statut légal, et de mettre en place des mesures garantissant la sécurité des données informatisées. En phase avec les standards actuels de la recherche scientifique, les données quantitatives de l'étude ont été mises à disposition auprès de la Fondation suisse pour la recherche en sciences sociales (FORS), permettant ainsi à d'autres chercheurs de poursuivre l'analyse des données qui ont été rendues entièrement anonymes (Jackson *et al.*, 2024).

### **3.2 Les participants à l'étude**

Par définition, les migrants sans papiers ne figurent pas dans les registres de la population comme le sont les résidents étrangers avec permis de séjour. En absence de données sur leur profil sociodémographique, il était impossible

de constituer un échantillon entièrement représentatif des sans-papiers vivant dans le canton de Genève, comme cela se fait pour une étude ciblant la population générale (par exemple l'Enquête suisse sur la santé<sup>6</sup> ou le Panel suisse des ménages<sup>7</sup> au sein desquels les participants sont tirés au sort). La stratégie de recrutement s'est efforcée de refléter la diversité des travailleurs sans papiers vivant à Genève, sur la base des sources les mieux informées, à savoir les professionnels travaillant dans les associations de soutien aux migrants ou dans les lieux de soins dédiés.

Il était par ailleurs important que les deux groupes inclus dans l'étude – les personnes en voie de régularisation et le groupe contrôle des sans-papiers – soient aussi comparables que possible entre eux. Le recrutement a donc tenu compte de plusieurs facteurs, dont : l'âge des participants (avoir au moins 18 ans) ; la durée de leur séjour à Genève (trois ans au minimum) ; leur intention de rester à Genève (au moins trois ans de plus) ; leur situation administrative (en excluant les personnes relevant du domaine de l'asile) ; et enfin leur origine (en dehors des pays appartenant à l'Union européenne ou à l'Association européenne de libre-échange [AELE]).

D'importants efforts ont été consentis pour diffuser l'information à propos de l'étude à l'ensemble des personnes susceptibles d'y participer, ceci dans le but d'offrir une chance égale de contribuer à l'enquête à toute personne intéressée. Des enquêteurs ont ainsi été présents durant plusieurs semaines dans différents lieux fréquentés par les travailleurs sans papiers, notamment la Consultation ambulatoire mobile de soins communautaires (CAMSCO) des Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) qui leur fournit des soins, mais aussi

<sup>6</sup> Office fédéral de la statistique (2017). Enquête suisse sur la santé, en ligne : <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/sante/enquetes/sgb.html> (consulté le 13.11.2023).

<sup>7</sup> FORs (2023). Le panel suisse des ménages, en ligne : <https://forscenter.ch/projects/swiss-household-panel/?lang=fr> (consulté le 12.10.2023).

lors de séances d'information à propos de l'opération Papyrus menées par les associations et syndicats en 2017 et 2018.

Une attention particulière a été apportée afin de créer un lien de confiance, basé sur une information claire quant aux buts de l'étude, sur la garantie du respect de l'anonymat et de la sécurité des données récoltées. Cette phase de mise en place d'une relation de confiance, largement soutenue par la forte implication des associations et des syndicats, a constitué la clé de voûte du recrutement des participants. Toute personne ayant signalé son intérêt pour contribuer à l'étude était contactée par les enquêteurs afin de fixer un premier rendez-vous et de formaliser les conditions de participation. À l'issue de chaque rencontre avec un enquêteur, la personne était invitée à indiquer sa volonté de poursuivre sa participation à l'étude ou d'y renoncer.

Quatre cent soixante-huit personnes ont contribué à la première récolte de données qui a eu lieu entre 2017 et 2018. Comme lors de toute recherche se déroulant sur plusieurs années, des participants ont quitté l'étude entre chaque phase. Ce phénomène s'appelle l'attrition. Ainsi, la seconde collecte (on utilisera ci-dessous le terme de vague), réalisée en 2018-2019, a réuni 379 participants, la troisième, en 2020-2021, a permis de revenir auprès de 312 personnes, et la quatrième, en 2021-2022, auprès de 260 participants (figure 3.1).

Les participants ont été répartis en deux groupes au début de l'étude : 1) les personnes se trouvant dans le processus de régularisation et ayant déposé un dossier ou reçu un permis de séjour depuis moins de trois mois, ci-après les régularisés ; et 2) les personnes ne remplissant pas les critères d'éligibilité ou ne souhaitant pas (encore) être régularisées, ci-après les sans-papiers.

Le groupe de participants sans papiers a davantage diminué à travers le temps. Cela s'explique par la régularisation de certaines personnes au cours de l'étude, mais aussi par la plus grande instabilité sociale et économique de ce groupe.

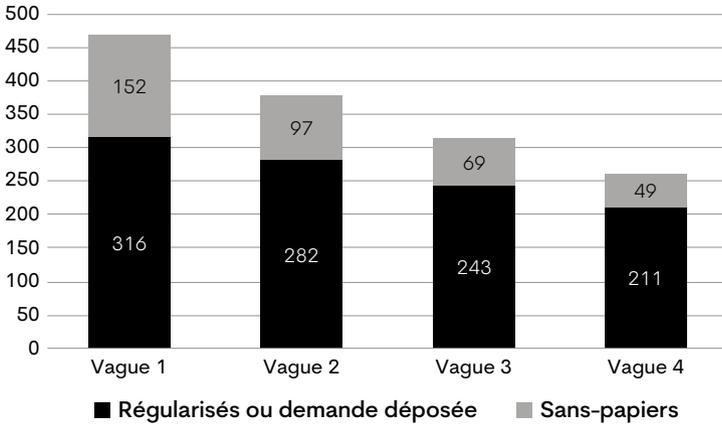


Figure 3.1 Nombre de participants par vague et statut légal.

Malgré la perte de suivi de certains participants entre les vagues, les caractéristiques sociodémographiques des personnes dans l'étude sont restées relativement stables, à l'exception de l'origine (tableau 3.1). Dans la présentation des résultats qui suivra aux chapitres 4 et 5, les variations dans les effectifs entre vagues ne seront pas indiquées dans les différentes figures, par souci de lisibilité.

Tableau 3.1 Caractéristiques des participants.

	Vague 1	Vague 2	Vague 3	Vague 4
Âge moyen (ans)	44,1	45,7	47,2	47,7
Femmes	72,0%	72,9%	74,4%	74,6%
Origine: Amérique latine	64,0%	66,2%	66,3%	70,0%
Asie	19,9%	20,8%	21,8%	19,2%
Afrique	7,5%	5,8%	5,8%	6,2%
Europe de l'Est	8,6%	7,2%	6,1%	4,6%
Nombre de participants	468	379	312	260

Les données longitudinales quantitatives peuvent être analysées de deux manières. D'une part, on peut examiner comment les facteurs mesurés évoluent au sein de chaque groupe au cours du temps, c'est l'approche retenue dans cet ouvrage. Il est important de souligner à cet égard que les variations dans la taille et la composition de chaque groupe entre les quatre vagues affectent la capacité à attribuer les changements observés à la régularisation elle-même. En effet, ces variations, dues à l'attrition, mais aussi au passage de certains participants du groupe initial des sans-papiers à la catégorie des régularisés après le dépôt d'une demande de régularisation, peuvent également expliquer les changements observés au cours du temps. Il est donc important de garder à l'esprit la diversité des facteurs pouvant induire des changements, parmi lesquels figure encore la pandémie de COVID-19, dont les conséquences sont difficiles à isoler.

D'autre part, on peut s'intéresser à l'évolution de chaque individu entre les vagues, en observant son évolution personnelle sur chaque indicateur. Cette démarche, qui a été privilégiée dans les articles scientifiques issus de l'étude, peut aboutir à des constats partiellement contradictoires avec ceux issus de la première démarche d'analyse décrite ci-dessus. Cela ne vient pas amoindrir les résultats de l'étude, mais invite à toujours situer les interprétations proposées par rapport à ces deux modes d'analyse.

La participation des personnes en voie de régularisation aux entretiens approfondis s'est faite sur une base volontaire et a été guidée par les enquêteurs afin de permettre différentes comparaisons et d'illustrer l'hétérogénéité des situations. Lors de la première vague d'entretiens, en 2018-2019, 39 personnes ont été interrogées. Trente d'entre elles ont participé à un deuxième entretien en 2020, et 19 à un troisième entretien en 2021-2022.

### 3.3 Enjeux autour de la conduite de l'étude Parchemins

Avant de présenter les résultats, il semble utile de discuter quelques enjeux spécifiques à la mise en œuvre de l'étude Parchemins, auprès d'une population difficile d'accès et compliquée à suivre en raison de sa mobilité, en particulier en ce qui concerne les travailleurs restant sans statut légal.

La configuration de l'opération Papyrus et les partenariats avec les différentes associations engagées dans sa mise en application ont largement facilité l'accès à la population étudiée. Cependant, la collecte de données quantitatives et qualitatives longitudinales a été particulièrement coûteuse en termes de ressources humaines et financières. Il a été demandé aux enquêteurs de faire preuve d'une grande flexibilité afin de s'adapter aux horaires et aux contraintes des participants. Les compétences linguistiques des enquêteurs dans les principales langues parlées par les participants ont été cruciales dans la prise de rendez-vous et la collecte des données. L'importance de ces facteurs – questionnaires dans plusieurs langues et flexibilité dans les lieux et horaires pour leur administration – est relevée dans la littérature (Stoop, 2005).

Le recours à des étudiants de niveaux bachelor et master tout au long du projet a été favorable aux conditions spécifiques de récolte des données. Au cours des vagues successives de l'étude, plusieurs cohortes d'enquêteurs ont été formées et accompagnées dans le travail de terrain. La nécessité de les préparer à rencontrer des personnes vulnérables et le plus souvent invisibles a bien été mise en évidence. De plus, l'ambiguïté du point de vue des participants entre le soutien offert par les associations pour préparer leur dossier de régularisation et la demande de participer à une étude scientifique a été relevée à maintes reprises. Il est d'ailleurs arrivé que les enquêteurs aident les participants pour certaines démarches administratives.

Étudier des trajectoires de vie est précieux, mais coûteux. L'adoption d'une approche longitudinale, avec des questionnaires et des entretiens répétés, était nécessaire pour évaluer les effets de la régularisation. Le recueil de ces données a nécessité des ressources complémentaires par rapport au budget initial de l'étude, mais cet investissement s'est cependant avéré bénéfique, car il a permis d'augmenter les taux de réponse et de réduire la perte de participants entre les différents vagues (Duvoisin *et al.*, 2023).

Le dessin de recherche quasi expérimental visant à comparer sur quatre ans des personnes régularisées et d'autres restant sans papiers a été perturbé par divers éléments structurels ayant affecté le déroulement de l'étude. Ainsi, les retards administratifs dans l'octroi des permis de séjour ont rendu la comparaison entre sans-papiers et régularisés plus complexe qu'initialement prévu. Les rencontres avec les participants ont par ailleurs mis en évidence les difficultés et la souffrance induites par ces retards.

La pandémie de COVID-19 a touché Genève dès le mois de février 2020, alors que la deuxième vague de récolte des données par questionnaire se terminait et que des entretiens approfondis étaient en cours. Les mesures de confinement ont fortement affecté la capacité à rencontrer les participants et les enquêteurs ont ainsi dû les interroger à distance, par voie digitale ou téléphonique. Au vu de l'ampleur des conséquences des mesures prises pour limiter la diffusion du virus sur la population de l'étude, une récolte additionnelle de données conduite uniquement en ligne a été mise en place en avril-mai 2020, durant la première période de la pandémie.

De manière générale, la pandémie a eu un impact profond sur les différents domaines d'étude, notamment durant la première période de confinement du printemps 2020, au cours de laquelle de nombreux participants se sont retrouvés en situation de grande précarité sociale et économique en raison de la perte de leur emploi et de leur revenu (Burton-Jeangros

*et al.*, 2020; Duvoisin *et al.*, 2022). En conséquence, les analyses des données récoltées depuis l'émergence de la pandémie de COVID-19 ont, dans la mesure du possible, tenté de différencier les effets liés à la régularisation *per se* de ceux liés aux conséquences de la pandémie. Ces deux événements ont en effet chacun pu freiner ou au contraire accélérer certains changements dans les conditions de vie.



# 4 | Trajectoires professionnelles et conditions de vie

Les résultats présentés dans les deux prochains chapitres visent à documenter les changements induits par la régularisation dans plusieurs domaines de la vie. Ceci a été crucial pour saisir la complexité des trajectoires vécues dans la clandestinité et pour montrer les liens étroits existants entre statut légal, conditions d'emploi, conditions de vie et état de santé parmi ces travailleurs. La combinaison de mesures standardisées (par exemple, en ce qui concerne les conditions d'emploi, les maladies chroniques) et de données plus subjectives (par exemple, la satisfaction à l'égard de la vie, les aspirations) est utile pour mieux comprendre ces destins exceptionnels. Par ailleurs, les récoltes successives de données auprès des mêmes personnes – fournissant des données longitudinales – offrent la possibilité d'évaluer les changements intervenant dans les trajectoires de vie après la régularisation.

Ce chapitre porte sur les parcours professionnels et les conditions de vie des personnes ayant participé à l'étude. Après un rappel du profil des participants au début de l'étude, les transformations dans le secteur de l'emploi et dans la situation économique sont évoquées, car ces éléments sont au cœur de la vie des sans-papiers. Puis les changements dans

la composition des ménages et les conditions de logement sont décrits. Tenant compte des limitations formulées dans le chapitre précédent, les analyses sont descriptives, mettant en évidence les principales tendances observées au cours du temps dans les deux groupes d'étude. Les changements intervenant au niveau de chaque individu sont quant à eux décrits dans différents articles scientifiques, avec lesquels des liens sont proposés dans les sections qui suivent<sup>8</sup>.

#### **4.1 Les caractéristiques des travailleurs sans papiers dans le canton de Genève**

La population des travailleurs sans papiers reste de manière générale mal connue et les études portant spécifiquement sur les personnes en train d'être régularisées sont encore plus rares. Au début de l'étude, en 2017, les informations disponibles et quantifiables pour le canton de Genève étaient principalement fondées sur des entretiens avec des professionnels de terrain, avec une estimation d'environ 10 000 à 15 000 personnes sans papiers vivant et travaillant dans le canton (Morlok *et al.*, 2015).

L'étude Parchemins a récolté des données permettant aujourd'hui de mieux décrire cette population et les effets de l'obtention d'un permis de séjour sur ses conditions de vie. Toutefois, il faut souligner qu'en raison des critères stricts d'accès à la régularisation de l'opération Papyrus, les résultats présentés portent sur une population sélectionnée de migrants qui ont longtemps vécu dans la clandestinité et qui ont donc des caractéristiques différentes de celles des personnes sans permis de séjour récemment arrivées.

Étant donné le manque de connaissances préexistantes sur cette population, il convient d'abord de présenter le profil

<sup>8</sup> Voir les publications de l'étude: <https://cigev.unige.ch/recherches/research-1/health/parchemins> (consulté le 26.11.23).

des participants à l'étude<sup>9</sup>. La majorité des participants sont des femmes (72 % dans l'échantillon), provenant d'Amérique latine (Brésil, Pérou et Bolivie principalement) ou d'Asie du Sud-Est (Philippines). La plupart d'entre eux sont arrivés en Suisse avec un visa, puis sont restés après son expiration, ce qui les distingue des sans-papiers issus d'une décision négative d'octroi de l'asile. En phase avec les critères d'éligibilité à une régularisation, il s'agit d'une population ayant séjourné en moyenne douze ans dans le canton, dont l'âge moyen est de 44 ans. Les femmes sont un peu plus âgées que les hommes, elles ont en effet migré à un âge plus avancé, en ayant plus souvent laissé leurs enfants dans le pays d'origine. La migration de ces travailleurs a principalement été motivée par des facteurs économiques, mentionnés par 74 % de l'ensemble des participants de la vague 1. La volonté d'améliorer l'avenir de leurs enfants a été plus souvent rapportée par les femmes (54 % d'entre elles contre 44 % des hommes), alors que les raisons politiques, religieuses, ethniques, ou d'orientation sexuelle, plus rarement évoquées, l'ont été un peu plus souvent par les hommes (20 % d'entre eux contre 5 % des femmes).

Les trois quarts des participants à l'étude ont atteint au moins un niveau secondaire de formation, une femme sur quatre possédant un diplôme universitaire contre 17 % des hommes. Ces personnes travaillent en premier lieu dans l'économie domestique, mais aussi la restauration et la construction, avec une distribution entre ces secteurs fortement influencée par des effets liés au genre. En effet, les femmes sont surreprésentées dans l'économie domestique alors que la construction n'inclut que des hommes (figure 4.1). La très vaste majorité des participants ont un statut d'employés et seuls 5 % sont indépendants. Les conditions d'emploi diffèrent notablement entre les secteurs, puisque les employés du secteur

<sup>9</sup> Une description détaillée de leur profil au début de l'étude est disponible ailleurs : Jackson *et al.*, 2022.

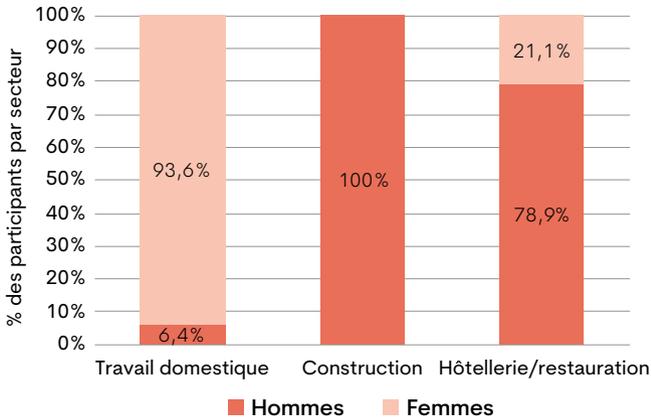


Figure 4.1 Secteurs d'emploi dans la vague 1.

domestique cumulent souvent de nombreux contrats à faible taux et avec davantage de renouvellement, alors que ceux travaillant dans le bâtiment ou la restauration ont des contrats plus stables et moins dispersés.

Le profil des personnes ayant participé à l'étude Parchemins reflète les caractéristiques des sans-papiers décrites dans le rapport suisse consacré à cette population le plus récent (Morlok *et al.*, 2015). Les données de l'étude présentent l'avantage de préciser leur portrait sur la base d'un échantillon particulièrement important en taille, au vu de la difficulté à motiver des personnes sans statut légal à prendre part à une étude scientifique (Agadjanian & Zotova, 2012; Jackson *et al.*, 2023). La présence de ces travailleurs répond à un manque de main-d'œuvre locale dans certains secteurs qui sont peu valorisés. Les besoins particulièrement importants dans le secteur de l'économie domestique expliquent pourquoi l'échantillon est composé en majorité de femmes, un constat déjà fait à l'échelle locale (Carreras, 2008), en Suisse (Niklaus, 2013) et ailleurs en Europe (Ambrosini, 2011).

Sur la base de ces caractéristiques, les résultats relatifs aux trajectoires de vie après la régularisation, présentés plus bas, comparent les participants selon deux critères susceptibles d'affecter leurs opportunités. D'une part, le statut légal est central et les personnes restées sans papiers tout au long de l'étude sont distinguées de celles qui ont obtenu un permis de séjour. D'autre part, en raison des inégalités de genre observées tant dans le pays d'origine que dans le pays de destination, des comparaisons entre les hommes et les femmes sont également proposées.

Il faut encore préciser que si l'étude a permis de suivre les participants pendant plusieurs années, la durée d'observation reste cependant limitée à l'échelle du parcours de vie. Alors que certains changements s'opèrent rapidement, parfois même juste après le dépôt de la demande de permis (par exemple l'affiliation à l'assurance maladie), d'autres prennent plus de temps (figure 4.2). Ainsi, il convient de garder à l'esprit que les résultats présentés ici révèlent des transformations à relativement court terme après la régularisation. Il est probable que d'autres effets de l'obtention d'un permis de séjour se déploieront à long terme, voire seulement au sein de la prochaine génération.

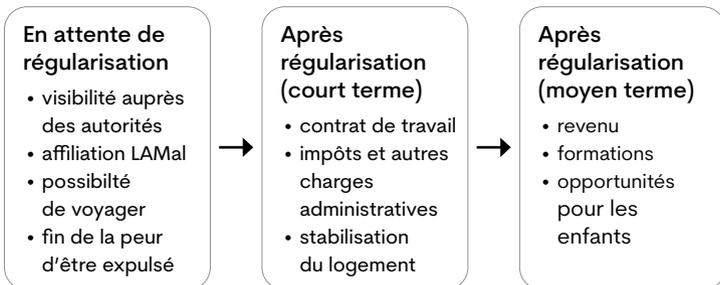


Figure 4.2 Temporalité des transformations chez les participants ayant sollicité un permis de séjour.

## 4.2 Transformations des conditions d'emploi après la régularisation

Les conditions contractuelles typiques au sein des secteurs d'emploi occupés (durée limitée, faible taux) obligent les personnes sans papiers, et en particulier les femmes actives dans l'économie domestique, à cumuler les emplois afin de générer un revenu suffisant. Elles rencontrent toutefois d'importantes difficultés pour y parvenir. Même lorsqu'elles sont régularisées, les femmes ont rapporté de manière persistante une moindre capacité à cotiser aux assurances sociales (celle-ci dépend d'un nombre d'heures de travail minimal dans le secteur domestique). Elles sont restées en situation d'instabilité professionnelle plus marquée tout au long de l'étude, et ont subi de manière plus intense les conséquences de la pandémie de COVID-19 sur leur emploi et leur revenu.

L'instabilité professionnelle structurelle de ces travailleurs se manifeste dans des différences en ce qui concerne le nombre d'heures travaillées. Si certains migrants effectuent un grand nombre d'heures (10 % indiquent travailler 50 heures ou plus par semaine), la moyenne reste relativement basse et la plupart n'arrivent donc pas à atteindre un taux d'activité équivalent à un plein temps (42 heures en Suisse) (figure 4.3). Ces résultats rejoignent les constats d'autres études auprès de cette population qui indiquent un volume hebdomadaire de travail des migrants sans papiers variant entre 23 et 57 heures/semaine (Coppola & Kalbermatter, 2012).

De manière générale, les sans-papiers travaillent moins d'heures hebdomadaires que les régularisés (28 contre 35 heures), ce qui reflète la plus grande difficulté des premiers à trouver un emploi. Les femmes cumulent moins d'heures de travail par semaine que les hommes. La baisse du nombre d'heures travaillées dans la vague 3, qui correspond au début de la pandémie de COVID-19, est particulièrement marquée

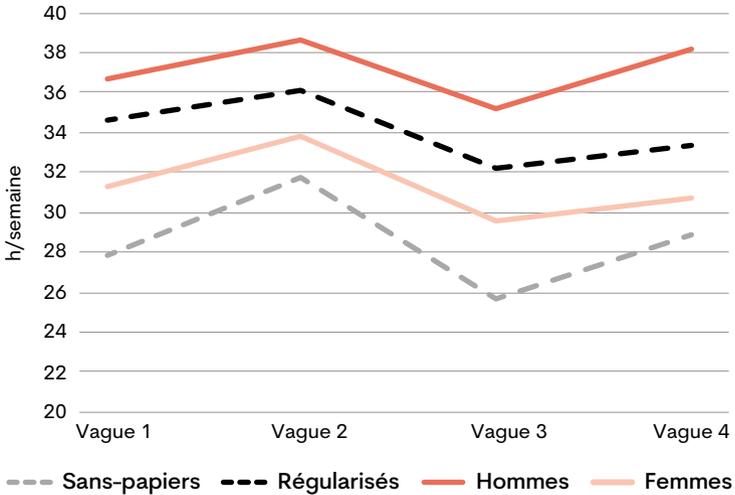


Figure 4.3 Nombre moyen d'heures travaillées par semaine.

chez les sans-papiers. Si un certain rattrapage s'observe pendant la vague 4, on ne constate toutefois pas de retour à la situation pré-pandémique dans les deux groupes.

Les écarts entre les hommes et les femmes sont essentiellement liés aux différents secteurs d'activité. Les travailleurs actifs dans la construction cumulent en moyenne 42 heures/semaine alors que ce chiffre n'est que de 31 heures/semaine dans le travail domestique. Dans ce dernier secteur, le cumul de postes auprès de multiples employeurs engendre des temps de déplacement souvent élevés, mais non rémunérés. La minorité qui vit chez l'employeur est particulièrement corvéable.

La pression pour générer un revenu est constante, même pour les personnes régularisées. En effet, à la fin de l'étude, plus d'un tiers d'entre elles indiquent devoir continuer à travailler même en étant malades (figure 4.4). Ces proportions, qui ont évolué avec la pandémie de COVID-19, ont globalement diminué au cours du temps.

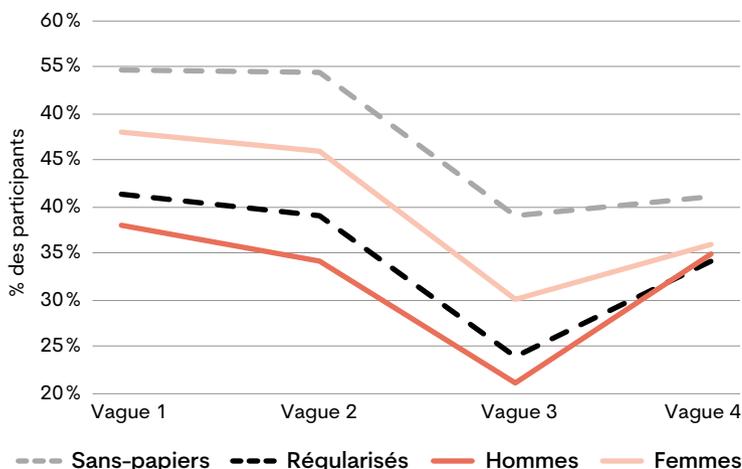


Figure 4.4 Personnes continuant de travailler tout en étant malades.

Le taux de succès dans la recherche d'un nouvel emploi est plus élevé parmi les personnes ayant obtenu un permis de séjour. Par ailleurs, la stabilité de l'emploi a augmenté au cours de l'étude pour les travailleurs régularisés et pour les hommes. Les travailleurs ayant un permis de séjour réussissent à mieux faire respecter leur temps de travail et leurs vacances. Ils sont rassurés par le fait d'avoir droit à l'assurance chômage, car même s'ils ne souhaitent pas nécessairement y recourir, la possibilité d'en bénéficier en cas de licenciement leur permet de mieux se défendre face aux abus. De plus, la régularisation donne accès à de nouvelles stratégies de recherche d'emploi, comme l'envoi de dossiers de candidatures. Les propos de cette participante montrent bien les effets de la régularisation sur les relations de travail :

Dans ma vie et celle de mes enfants, tout est positif, oui. Je l'ai vu surtout lorsque je suis tombée malade. Même si les patrons ne sont pas d'accord, et ne sont pas contents,

ils ont dû respecter la loi. À ce moment-là au moins, je me suis sentie protégée [...]. Même si on a plus de responsabilités pour les paiements et tout ça [...], c'est aussi bien la tranquillité, de se sentir au moins respectée et d'avoir le droit d'être malade, de se laisser aller quand on n'en peut plus. (Femme, 39 ans, Amérique latine, un an et onze mois après régularisation)

Toutefois, les changements de secteurs d'emploi restent rares, la majorité des travailleurs continuent à exercer dans le même domaine qu'avant leur régularisation. De plus, par manque de temps et de ressources financières, seule une minorité entreprend une formation dans la perspective d'une évolution de carrière. La faible mobilité entre secteurs d'emploi s'explique aussi par le fait que les participants peinent à faire reconnaître leurs qualifications professionnelles acquises dans le pays d'origine et l'expérience obtenue en Suisse en travaillant au noir :

Mes huit ans d'expérience ici, [dont] cinq avec une dame âgée atteinte d'Alzheimer [...] puis avec un monsieur âgé, ne comptent pas comme expérience ici. Ils ne l'acceptent pas, je ne sais pas pourquoi. (Femme, 48 ans, Amérique latine, huit mois après régularisation)

De plus, le niveau de français écrit est souvent insuffisant pour exercer des emplois qualifiés. À défaut de changer de secteur, des femmes actives dans le secteur domestique ont toutefois exprimé avoir connu des améliorations non négligeables de leurs conditions d'emploi en travaillant au sein d'une entreprise de nettoyage en lieu et place du cumul d'employeurs privés qu'elles ont connu précédemment.

Ça va bien. L'année a bien commencé. J'ai essayé de changer de travail parce que j'ai deux employeurs, et je n'ai pas

réussi. J'ai envoyé des CV, je me suis inscrite sur Job up<sup>10</sup>, des sites qui cherchent des emplois, je suis allée à la cité des métiers<sup>11</sup>... Et en même temps, j'ai essayé de m'adapter, parce que le deuxième travail que j'ai, c'est grâce au permis, c'était un travail fixe dans une entreprise, mais c'est encore du ménage. (Femme, 48 ans, Amérique latine, deux ans et cinq mois après régularisation)

Ces difficultés à évoluer professionnellement représentent une importante source de frustration dans la période post-régularisation, d'autant plus en présence de pénurie de main-d'œuvre dans les secteurs dans lesquels les participants sont qualifiés, notamment les soins à la personne.

L'augmentation du nombre d'emplois déclarés et de cotisations auprès des assurances sociales est notable à la suite de la régularisation (figure 4.5). Le recours au dispositif proposé par la plateforme en ligne genevoise « Chèque service »<sup>12</sup> reste toutefois important dans le cas du travail domestique, même après avoir obtenu un permis de séjour, et concerne deux tiers des emplois dans ce secteur. Cette hausse vaut également pour les secteurs de la construction et de la restauration, mais elle ne concerne dans ceux-ci que moins d'un emploi sur dix.

Concernant les trajectoires professionnelles, l'étude Parchemins confirme que les conditions de travail sont pénibles (Lenko *et al.*, à paraître) et correspondent bien à des emplois dévalorisés dans la société, délaissés par la population locale. Ils sont souvent qualifiés de *3D-jobs* (*dirty, dangerous and demeaning*) dans la littérature (Ashforth & Kreiner, 1999). La proportion élevée de personnes sans permis de séjour, et donc sans protection sociale, qui travaillent alors qu'elles sont malades, a été observée ailleurs, y compris dans

<sup>10</sup> Site d'offres d'emplois.

<sup>11</sup> Foire de l'emploi à Genève.

<sup>12</sup> Voir la note 5 plus haut.

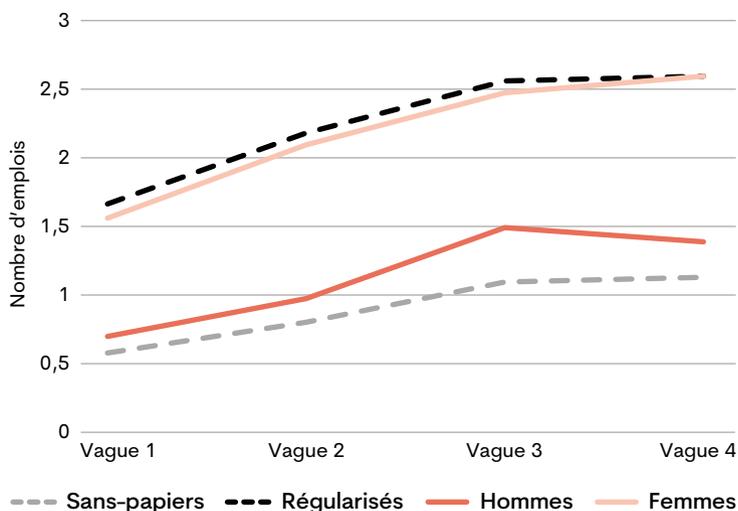


Figure 4.5 Nombre moyen d'emplois déclarés.

le contexte de la pandémie de COVID-19 (Page & Flores-Miller, 2021). La multiplication des opportunités professionnelles, notamment la possibilité de trouver un nouvel emploi, avec la régularisation est un effet évoqué dans d'autres publications (Bailey, 1985). Cependant, des écarts persistent entre les hommes et les femmes. Celles-ci, étant principalement employées dans le secteur domestique, sont moins susceptibles de parvenir à faire respecter les obligations légales en matière d'emploi. D'autre part, la fragmentation de leur activité professionnelle entre de nombreux employeurs restreint leur capacité de cotisation auprès des assurances sociales.

### 4.3 Une amélioration de la situation économique ?

Considérant que les changements en matière de conditions d'emploi restent limités dans les premières années qui suivent la

régularisation, qu'en est-il de l'évolution des revenus? Le revenu individuel équivalent<sup>13</sup> annuel médian des sans-papiers s'élevait à 18 000 francs pendant la vague 1. Il avait diminué de 13 % lors de la vague 3, au moment de la pandémie de COVID-19, pour ensuite augmenter et atteindre au cours de la vague 4 un niveau de 31 % plus élevé que celui de la première vague. Cependant, les sans-papiers qui participent encore à l'étude dans la vague 4 sont ceux qui avaient déjà un revenu plus élevé pendant la vague 1, ce qui pourrait laisser supposer un effet de sélection, et aussi que les plus précaires d'entre eux sur le plan économique ont plus souvent arrêté de participer à l'étude, voire ont quitté Genève durant la pandémie de COVID-19.

Le revenu individuel équivalent annuel médian des personnes régularisées est passé de 30 000 francs pendant la vague 1 à 32 400 francs lors de la vague 4 (+ 8 %). Outre la faible mobilité professionnelle discutée plus haut, cette modeste évolution reflète probablement l'impact de la pandémie de COVID-19 qui a contrebalancé les potentiels effets favorables de la régularisation sur le revenu. Par conséquent, il faudra sans doute plusieurs années avant que les travailleurs régularisés améliorent leur revenu de manière substantielle.

Le revenu individuel équivalent médian des hommes est de manière constante plus élevé que celui des femmes (29 470 francs contre 26 610 francs pendant la vague 1 et 33 936 contre 30 000 francs au cours de la vague 4) et a connu une plus forte croissance au cours du temps.

La proportion élevée de participants qui présentent un risque de pauvreté (gagnant moins de 30 185 francs par année pour le revenu équivalent individuel en 2021; OFS, 2021) illustre la situation économique particulièrement précaire de ces travailleurs (figure 4.6). Cette proportion s'élève à seulement 18,4 % parmi la population genevoise (OCSTAT, 2023 b).

<sup>13</sup> Il est calculé sur la base d'une approximation du revenu équivalent disponible du ménage divisé par la taille du ménage (définition OCDE).

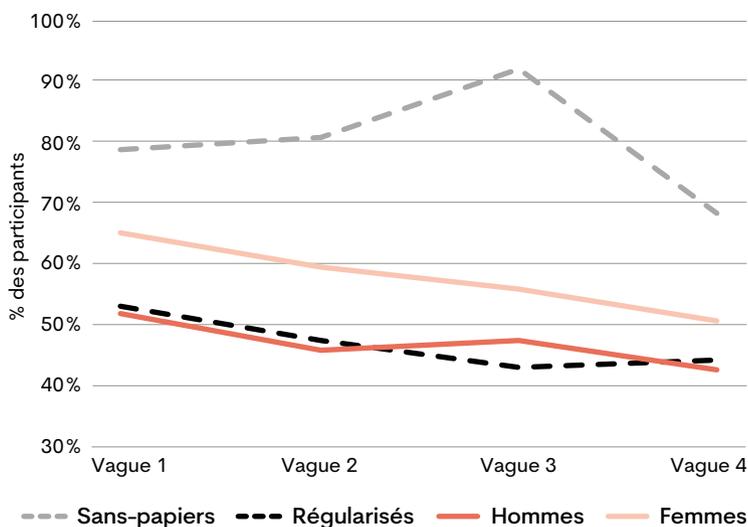


Figure 4.6 Revenu individuel équivalent médian à risque de pauvreté<sup>14</sup>.

Si les données suggèrent que le salaire minimum genevois est appliqué parmi les régularisés depuis son introduction en 2020, les niveaux de revenus observés parmi les participants restent très éloignés de la moyenne genevoise. En effet, selon les données de l'Office cantonal de la statistique, le revenu médian se situe à 90 660 francs par année pour un travail standardisé à 40 heures/semaine (OCSTAT, 2023 a).

Ces revenus ne permettent que rarement de mettre de l'argent de côté. Avant la pandémie de COVID-19, si 80 % des sans-papiers n'avaient aucune épargne, c'était en revanche le cas de seulement deux tiers des personnes régularisées. Cette faible capacité d'épargne s'est accentuée avec le temps, reflétant l'impact économique néfaste de la pandémie et son

<sup>14</sup> Ce seuil correspond à 60 % de la médiane du *revenu disponible équivalent* au sein de la population résidente suisse en 2021 (calcul effectué par l'OFS sur la base de l'enquête SILC).

corollaire, la compensation du manque à gagner par l'utilisation des économies accumulées jusqu'alors.

La précarité des ressources économiques des participants est illustrée par le fait que deux tiers d'entre eux se déclarent incapables de faire face à une dépense non planifiée de 1500 francs. Ce constat s'applique de manière différenciée en fonction du statut légal (61% des régularisés contre 86% des sans-papiers sur l'ensemble de l'étude) et du sexe (55% des hommes contre 71% des femmes).

La faible augmentation du revenu disponible individuel chez les régularisés est associée au fait qu'ils font face à de nouvelles charges financières fixes telles que les impôts, les assurances sociales, l'assurance maladie, ainsi qu'à l'augmentation des loyers. Ces dépenses supplémentaires étaient souvent difficiles à estimer avant d'initier la procédure de régularisation. S'y ajoutent encore les coûts des éventuelles visites dans leur pays d'origine (Consoli *et al.*, 2022 a).

Dans le canton de Genève, différentes prestations sociales visent à lutter contre la pauvreté économique en complétant le revenu professionnel des travailleurs pauvres. En obtenant un permis de séjour, les personnes régularisées y ont en principe accès. Or, en raison de leur sentiment de redevabilité envers l'État qui les a régularisés ainsi que de la peur de perdre leur permis de séjour nouvellement obtenu, elles n'y recourent que très rarement. De plus, le manque de connaissance, mais aussi la complexité des procédures administratives, freinent le recours aux aides. En effet, les nouvellement régularisés qui commencent leur vie dans la légalité doivent rapidement se familiariser avec de nombreuses démarches administratives dont ils étaient délibérément exclus auparavant.

Ainsi, on observe une augmentation, après la régularisation, du taux de participants ayant des dettes (figure 4.7). À la fin de l'étude, les travailleurs ayant obtenu un permis de séjour se retrouvent aussi souvent endettés que les sans-papiers.

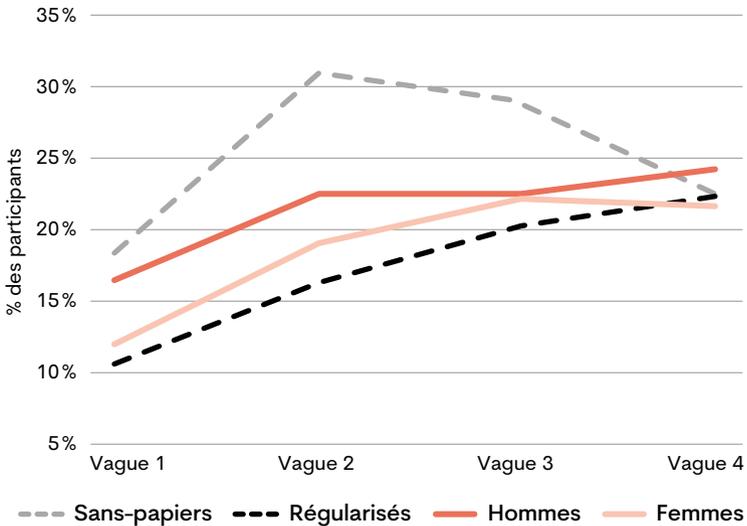


Figure 4.7 Taux d'endettement.

Chez ces derniers, la diminution de l'endettement au fil des années illustre le processus de sélection économique, d'autant plus marqué en temps de crise, inhérent à leur statut qui ne permet qu'à ceux ayant une capacité économique minimale et stable de rester en Suisse.

Cette participante a ainsi évoqué la pression économique associée à la régularisation :

Maintenant, l'angoisse, c'est comment maintenir un permis si on n'a pas les moyens. On a des choses qu'on ne peut pas dire : « Ah non, ce mois je ne peux pas payer, il doit comprendre ». Non, ça n'existe pas, il y a beaucoup, beaucoup plus de responsabilités, c'est une chose qu'on ne peut pas dire, parce que, maintenant, on est obligés de payer les factures. (Femme, 39 ans, Amérique latine, un an et onze mois après régularisation)

L'envoi d'argent au pays, aussi appelé rémittences (Page & Plaza, 2006; Massey & Parrado, 1994), est une thématique largement discutée dans la littérature. Celles-ci jouent un rôle important pour les membres de la famille restés dans le pays d'origine, et peuvent représenter jusqu'à 40 % du produit intérieur brut d'un pays. Cet envoi d'argent représente cependant une source de stress économique pour les migrants. Deux participants sur trois rapportaient le faire de manière régulière en début d'étude, sans différence notable en fonction du statut légal, mais les femmes étaient plus nombreuses à faire parvenir de l'argent à leurs proches (70 % d'entre elles contre 56 % des hommes). Avec le temps, le montant mensuel envoyé a diminué, passant de 440 francs en moyenne pendant la vague 1 à 340 francs pendant la vague 4. Rapporté au revenu, cela constitue une charge financière importante. En début d'étude, près de la moitié des sans-papiers envoyaient plus de 15 % du revenu de leur ménage chaque mois, alors que cela ne concernait plus qu'un tiers d'entre eux en fin d'étude. Parmi les personnes régularisées, cette proportion est restée stable à environ 20 % au cours de temps.

La diminution progressive du montant envoyé peut conduire à différentes hypothèses. Est-ce un effet de la pandémie ou de la régularisation, qui a induit une pression économique plus élevée ? Ou est-ce le signe d'une indépendance croissante et des liens moindres avec le pays d'origine ? Dans la littérature, une telle baisse a été observée lors de crises économiques récentes, ce qui pourrait expliquer l'effet observé (Ruiz & Vargas-Silva, 2010). En même temps, on peut considérer que les enfants restés dans le pays d'origine deviennent progressivement adultes et que leurs besoins en matière financière peuvent s'amoindrir avec le temps.

Par manque d'informations détaillées et en raison du cumul fréquent d'employeurs offrant des conditions variables, le salaire des travailleurs sans papiers est rarement discuté dans la littérature (Jauhiainen & Tedeschi, 2021), les observations

de l'étude Parchemins permettent donc de combler en partie ce manque. Elles révèlent que la plupart des travailleurs sans papiers et nouvellement régularisés sont et restent des travailleurs pauvres à court terme. La progression de la situation financière après l'obtention d'un permis de séjour a été freinée par les nouvelles charges qui affectent les budgets des personnes régularisées, mais aussi par les effets de la pandémie de COVID-19. On constate également un accroissement des inégalités de revenus entre les hommes et les femmes. Une relative amélioration de la situation économique après la régularisation du statut légal a été constatée dans des recherches similaires, notamment aux États-Unis (Kossoudji & Cobb-Clark, 2002; Kossoudji, 2016). Cependant, les chercheurs se sont demandé si un tel effet ne dépendait pas surtout d'un développement économique général favorable et de l'absence de crises économiques (Chauvin *et al.*, 2013). Il sera ainsi important de suivre l'évolution de la situation économique des personnes régularisées à moyen terme, afin de voir si un effet de rattrapage avec la population générale se produit et dans quel délai.

#### **4.4 Les effets de la régularisation sur les configurations familiales**

Les conditions de vie peu stables des travailleurs sans papiers sont souvent évoquées dans les autres études. Elles ne dépendent pas seulement de la politique migratoire d'un pays, mais aussi des circonstances locales (Chacko & Price, 2021). Même si la littérature relative aux événements de vie majeurs reste limitée, des chercheurs ont démontré pour les États-Unis que l'instabilité des sans-papiers concerne aussi leur vie familiale (Schueths, 2015). Alors que la situation familiale des participants change peu en fonction du statut légal, il existe d'importantes différences entre hommes et femmes. En lien avec leur meilleure stabilité financière, la part des hommes

vivant en couple d'une part, et avec des enfants mineurs d'autre part, a augmenté au cours du temps (figure 4.8).

Au début de l'étude, les 468 participants étaient parents de 644 enfants. Le fait que deux tiers de ces enfants vivaient dans leur pays d'origine confirme l'importance des familles transnationales dans le contexte de la migration clandestine (Mazzucato & Schans, 2011; Bryceson, 2019), surtout pour les femmes qui sont plus souvent parents, mais dont les enfants vivent plus fréquemment dans le pays d'origine, éloignés d'elles. Si une visite dans le pays d'origine est souvent une priorité pour elles après la régularisation, les entretiens approfondis montrent que ces voyages ne sont pas aisés, car leurs enfants ont grandi et les liens familiaux ne sont plus les mêmes qu'au moment de leur départ (Consoli *et al.*, 2022 a). Les hommes, quant à eux, connaissent plutôt une vie familiale ancrée à Genève, ce qui est illustré par le fait qu'ils ont plus souvent rapporté la naissance d'un enfant en Suisse au cours de l'étude.

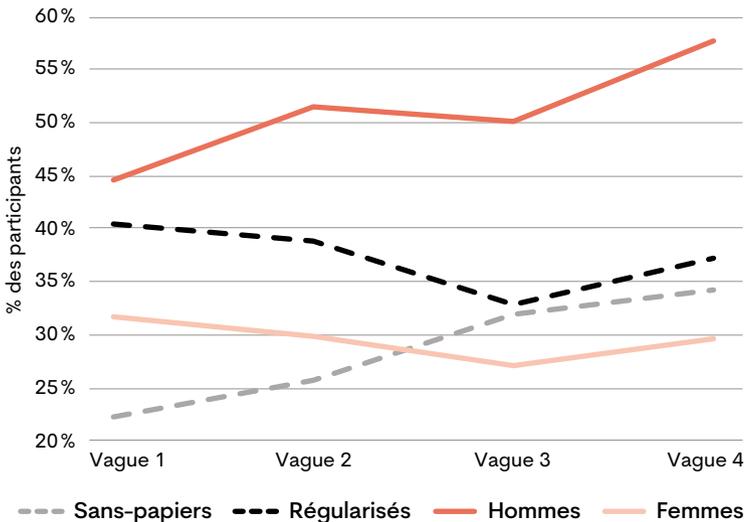


Figure 4.8 Participants vivant avec des enfants mineurs.

Par ailleurs, les participants qui vivaient avec des enfants mineurs lors de la première vague de l'étude ont plus souvent été régularisés, ce qui pourrait s'expliquer par le fait que le critère de la durée de séjour en Suisse pour solliciter une régularisation était moins sévère en présence d'enfants mineurs.

Au cours de la période d'étude, 40 mariages, 19 divorces et 31 naissances ont été recensés, ce qui montre bien que la vie continue en dépit des circonstances précaires ou clandestines. Ainsi, près de la moitié des participants ont déclaré avoir vécu au moins un événement de vie majeur (mariage, divorce, naissances, période de chômage, déménagement) d'une vague à l'autre de l'étude. Cela a été particulièrement le cas des hommes.

La moitié des participants vivent en couple, avec une proportion qui est restée stable au cours de l'étude. Ce taux reste inférieur à celui de la population genevoise, dans laquelle 70 % vivaient en couple en 2018 (OCSTAT, 2021). Dans la population de notre étude, la part de personnes mariées a augmenté au fil du temps (un participant sur cinq lors de la vague 1 contre un sur quatre pendant la vague 4). Ceci pourrait résulter de l'évolution de l'échantillon, les personnes mariées continuant davantage à participer que les célibataires, ou alors refléter la nouvelle liberté de se marier après régularisation. Une proportion plus élevée d'hommes que de femmes s'est mise en couple au cours de l'étude. L'importance du statut légal de la vie en couple a été évoquée par cette participante :

Je sors avec quelqu'un depuis déjà presque deux ans. Avant, on se fréquentait, et c'était compliqué parce que moi, quand je connaissais une personne, je ne voulais pas parler beaucoup de ma vie, de ma situation. Après, petit à petit, on s'est rencontrés et maintenant, ça fait presque deux ans qu'on est ensemble et on est partis ensemble en Équateur, et voilà, on verra maintenant si ça avance et où va nous amener cette histoire. (Femme, 43 ans, Amérique latine, deux ans et trois mois après régularisation)

Sur ce plan, on retiendra que les situations familiales des travailleurs clandestins sont complexes et évoluent régulièrement au fil du temps, selon des configurations transnationales pouvant impliquer plusieurs générations. La régularisation semble stabiliser la vie familiale, en particulier pour les hommes, car leur permis de séjour leur donne accès à des transitions en matière d'unions (mariage ou divorce) et de parentalité. L'analyse des événements de vie majeurs est donc cruciale pour expliquer certaines différences entre personnes sans papiers et régularisées (Kulu & Milewski, 2007), et elle permet de compléter la littérature relative au parcours de vie dans la clandestinité (Windzio *et al.*, 2011).

#### **4.5 Les changements dans les conditions de logement**

Le marché du logement à Genève est marqué par son extrême cherté et son très faible taux de vacance (inférieur à 1%). Ainsi, vivre sans permis de séjour et avec une faible capacité financière n'offre pas d'alternative à la sous-location d'un logement, de qualité souvent insatisfaisante et sans les protections légales apportée par le droit du bail, souvent à un prix élevé. Dans certains cas, l'accès au logement est associé à l'emploi, comme c'est le cas pour les employés domestiques vivant au domicile de l'employeur.

Les données récoltées montrent bien la vulnérabilité des sans-papiers en matière de logement. En début d'étude, 70% des participants sous-louaient leur logement et les deux tiers des sans-papiers déclaraient craindre de perdre celui-ci à court terme. La haute densité d'occupation des logements reflète également cette précarité: le nombre moyen de personnes par chambre habitable du logement s'élevait à 1,5 pour les régularisés et à 1,9 pour les sans-papiers au début de l'étude. Au fil du temps, cette densité a diminué parmi les régularisés, mais elle est restée élevée parmi les sans-papiers.

Les femmes vivent dans des logements plus densément peuplés que les hommes (1,8 habitant/chambre contre 1,5), un désavantage qu'elles ont conservé au cours des années, même si la densité a diminué de manière générale. Au début de notre étude, la densité d'occupation des logements était deux fois plus élevée que celle observée au sein de la population résidente locale (OFS, 2022).

Au vu des conditions et du coût de logement, il n'est pas surprenant que les sans-papiers déménagent fréquemment. Ainsi, la moitié d'entre eux a déménagé au cours de la première année d'étude. Dans la vague 4, moins de déménagements ont été rapportés et l'écart selon le statut légal s'est réduit, indiquant ici encore une relative stabilisation de la situation des sans-papiers qui ont continué de participer à l'étude. La pandémie de COVID-19 a induit une importante précarité du point de vue du logement, puisque les taux de déménagement ont été les plus élevés pendant la vague 3.

Si la qualité du logement reste médiocre au cours du temps chez les sans-papiers, elle est améliorée chez les régularisés, notamment grâce à leur meilleure capacité financière et à l'accès à un bail en leur nom propre (figure 4.9). Signer un bail à son nom représente une source de satisfaction particulièrement importante :

Ce qui a changé pour moi [avec la régularisation], c'est d'abord de pouvoir avoir mon appartement avec mon nom, enfin, parce que je cherchais toujours des gens qui me louent un appartement et c'était toujours compliqué. Maintenant, avec le permis, je peux avoir mon appartement à mon nom. (Femme, 43 ans, Amérique latine, deux ans et trois mois après régularisation)

Ce type de bail permet de réduire la densité d'occupation du logement. Les femmes y ont moins accès que les hommes tout au long de l'étude.

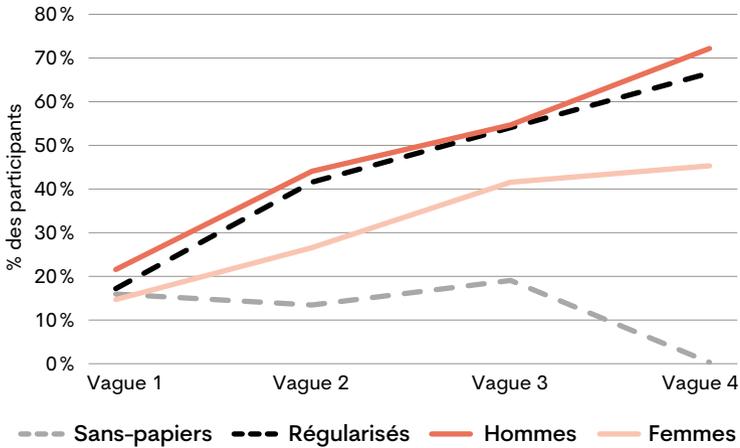


Figure 4.9 Bail à son nom (ou d'un membre de la famille).

Par ailleurs, les loyers pèsent lourd dans les budgets : si cette charge représentait 30 % du budget des ménages au début de l'étude, elle a augmenté au cours de l'étude (figure 4.10). Dans le contexte de la pandémie de COVID-19, qui a fréquemment causé une baisse de revenu, le loyer représentait jusqu'à 40 % du budget des sans-papiers et des femmes lors de la vague 3. Chez les régularisés, la croissance continue du poids du loyer pourrait contribuer à l'augmentation de leur endettement.

Il y a deux ans que j'ai déménagé là-bas, mais ensuite, tout a changé. À partir de mars de l'année dernière, j'ai n'ai travaillé qu'à 60 %, et le salaire a baissé complètement. Et bon, avec la situation... Mes enfants, pour la scolarité, ils ont besoin de beaucoup plus d'argent qu'avant, parce qu'ils doivent tout le temps manger dehors. Pour la rentrée, c'était catastrophique, environ 3000 francs pour tous les coûts dans un seul mois. C'est compliqué. C'est pour ça que nous luttons pour trouver un appartement HLM,

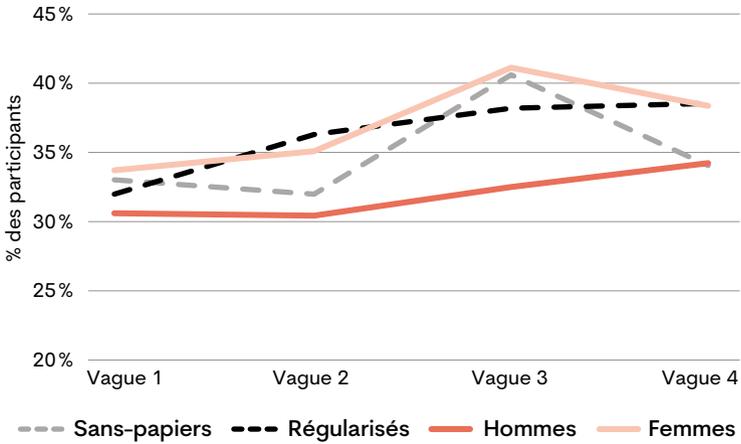


Figure 4.10 Part du loyer dans le budget des ménages.

on a déposé tout le dossier. On attend juste la réponse de l'État. (Femme, 39 ans, Amérique latine, un an et onze mois après régularisation)

L'étude Parchemins vient nourrir une littérature encore peu développée en ce qui concerne le logement. La situation très précaire des sans-papiers rencontrant des conditions de logement particulièrement instables a déjà été observée dans d'autres pays européens (Wirehag *et al.*, 2021; Myhrvold & Småstuen, 2019). Le rôle central des conditions de logement a été souligné par les participants à notre étude, l'importance d'avoir un logement digne et avec un bail signé en son propre nom a été particulièrement relevée par les nouvellement régularisés. L'obtention d'un permis de séjour permet de réduire la densité d'occupation et d'améliorer la qualité des logements. La régularisation contribue ainsi à la lutte contre le marché informel du logement, qui engendre un important risque d'abus. Cependant, ces améliorations peuvent

contribuer à l'endettement. Les conditions de logement sont par ailleurs différentes entre les hommes et les femmes; elles restent plus difficiles pour ces dernières (prix du loyer, qualité du logement) qui connaissent une situation économique inférieure à celle des hommes. Ceci confirme la plus grande vulnérabilité des femmes vivant dans la clandestinité, comme constaté dans d'autres études (Magalhaes *et al.*, 2010).

Ce chapitre consacré aux trajectoires professionnelles et aux conditions de vie apporte un éclairage inédit sur la population des travailleurs clandestins. En effet, la littérature scientifique porte souvent sur d'autres groupes de migrants en situations précaires, tels que les requérants d'asile et les réfugiés, ou encore les requérants d'asile déboutés. Leurs conditions de vie sont différentes de celles des personnes rencontrées dans l'étude Parchemins, qui a explicitement écarté ces profils pour rester au plus près des candidats à l'opération Papyrus. Par ailleurs, les variations du cadre légal et des droits aux prestations entre pays ou cantons en Suisse rendent difficiles les comparaisons entre études menées dans des contextes différents. Néanmoins, alors même que le contexte genevois présente des particularités sur le plan social et politique, il semble plausible que les constats rapportés ici reflètent les conditions de vie des travailleurs sans papiers dans d'autres régions urbaines en Europe, et particulièrement en Suisse.

# 5 | L'état de santé et la satisfaction à l'égard de la vie

Ce chapitre porte sur les transformations de l'état de santé et de l'utilisation du système de santé. Il évalue les conséquences de l'obtention d'un permis de séjour, mais aussi celles de la pandémie de COVID-19. Un bilan de la régularisation est ensuite présenté et discuté en s'intéressant à l'évolution de la satisfaction à l'égard de la vie, en lien avec les aspirations des participants.

## 5.1 Conséquences de la régularisation sur l'état de santé

La santé des migrants et leur accès limité aux soins sont largement documentés dans la littérature scientifique. L'étude Parchemins apporte cependant des éclairages nouveaux sur les facteurs liés à l'état de santé, notamment la santé mentale, dans le contexte de la régularisation.

En début d'étude, une grande majorité des participants (80%) se déclaraient en bonne santé, en proportion comparable à la population résidente de Genève (82%; Zufferey, 2020). Leur état de santé auto-évalué n'a pas évolué de manière notable au cours des quatre vagues de l'étude, y

compris dans la période de pandémie de COVID-19. La différence initiale entre sans-papiers (67%) et régularisés (90%) peut s'expliquer par les meilleures conditions socioéconomiques de ces derniers (Fakhoury *et al.*, 2021 b). Si, de manière générale, l'état de santé évalué par les participants eux-mêmes est resté stable au cours du temps, les sans-papiers ont plus souvent décrit une amélioration que les régularisés. Les hommes ont déclaré un état de santé très légèrement meilleur que celui des femmes, sans changements majeurs de cet écart à travers le temps. On peut associer ce constat au « *healthy immigrant effect* » largement discuté dans la littérature, selon lequel les personnes qui migrent sont particulièrement en bonne santé au moment où elles quittent leur pays d'origine (Kennedy *et al.*, 2015; McDonald & Kennedy, 2004). À leur arrivée, elles peuvent donc même être en meilleure santé que la population native du pays de destination. Cependant, après quelques années, cet écart disparaît et l'état de santé des travailleurs migrants devient comparable à celui de la population native. C'est ce que constate aussi l'étude Parchemins.

Les habitudes de vie (on parle ici de comportements de santé) sont restées stables au cours de l'étude. Une majorité des participants (58%) exerce une activité physique régulière sans différence notable en fonction du statut légal, avec une proportion plus importante du côté des hommes. Toutefois, cette activité a diminué avec l'arrivée de la pandémie de COVID-19. La consommation de tabac et d'alcool, relativement faible comparée à la population genevoise, a peu évolué au cours du temps. Cependant, une majorité des participants présente un excès de poids. Ce taux a augmenté au cours de l'étude, passant de 54% dans la vague 1 à 65% dans la vague 4, sans différence entre les régularisés et les sans-papiers, mais avec une proportion un peu plus marquée chez les femmes et nettement plus élevée que dans la population genevoise (Zufferey, 2020).

Le taux de maladies chroniques (diabète, maladies cardiovasculaires, problèmes respiratoires, etc.), relativement élevé en début d'étude en considérant l'âge moyen (plutôt jeune) des participants, n'a pas significativement évolué avec le temps, et il est sans différences en fonction du statut légal ou du sexe. La polymorbidité (définie par la présence d'au moins trois maladies chroniques) concerne un peu plus d'un participant sur quatre en fin d'étude, ce qui est très élevé compte tenu de l'âge. La hausse constatée entre la première vague (21%) et la dernière vague (27%) s'explique en partie par le vieillissement de la population étudiée, mais probablement également par d'autres facteurs. On peut faire ici l'hypothèse que certains effets positifs de la régularisation sur la santé – surtout en ce qui concerne les maladies chroniques – se produiront à plus long terme, grâce, notamment, à l'amélioration des conditions de vie et d'accès aux soins.

L'étude Parchemins illustre clairement l'effet délétère de la clandestinité sur la santé mentale. Il existe un contraste frappant entre le fait qu'une large majorité de participants se déclare en bonne santé alors qu'une proportion élevée rapporte la présence de symptômes évocateurs de souffrance psychologique. Au début de l'étude, un tiers et une moitié des participants décrivaient des symptômes d'anxiété et de dépression respectivement. En fin d'étude, ces proportions se montaient à près de 45% et 60%, suggérant, entre autres, un impact négatif de la pandémie de COVID-19 sur les conditions psychiques des participants (figures 5.1 et 5.2). On peut cependant faire l'hypothèse que la régularisation a partiellement contrebalancé les conséquences négatives de la pandémie en réduisant certains facteurs de stress vécus au quotidien. Il convient de préciser que ces taux de maladies psychiques reflètent les mesures effectuées à l'échelle du groupe d'étude plutôt que de l'individu.

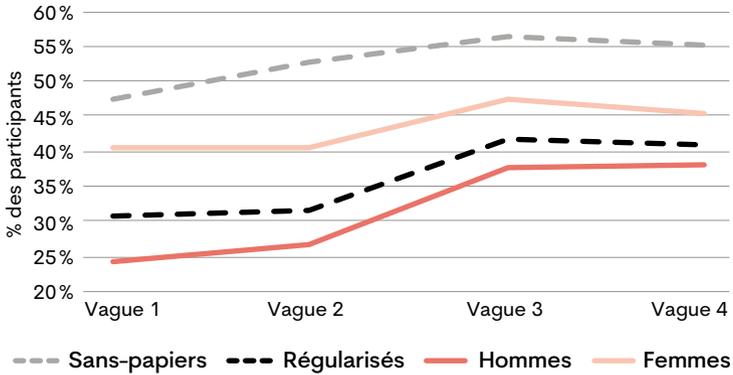


Figure 5.1 Symptômes d'anxiété (GAD-7<sup>15</sup> ≥ 5).

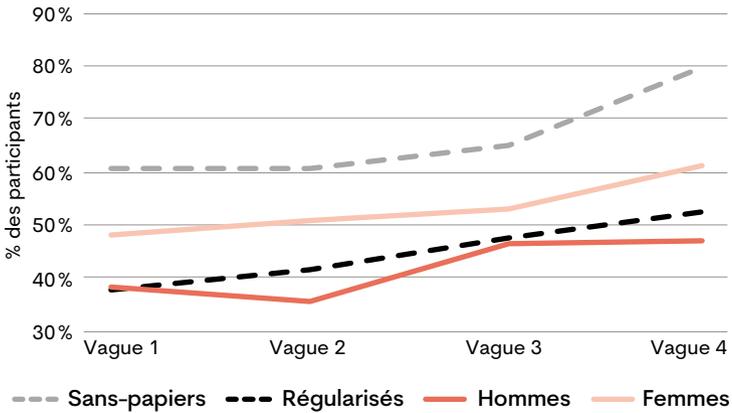


Figure 5.2 Symptômes de dépression (PHQ-9 ≥ 5<sup>16</sup>).

<sup>15</sup> L'échelle GAD-7 mesure la présence et l'intensité de symptômes d'anxiété généralisée.

<sup>16</sup> L'échelle PHQ-9 mesure la présence et l'intensité de symptômes de dépression.

Lors des entretiens en face à face, l'obtention d'un permis de séjour a été associée à un important soulagement du stress dans plusieurs domaines de la vie et à davantage de stabilité. La pression de la vie sans papiers a été clairement soulignée par ce participant lorsqu'il a expliqué ce que la régularisation a signifié pour lui :

Par exemple, faire plus confiance à mon avenir. Comme je vous l'ai raconté, je n'avais pas l'espoir d'avoir une profession, d'avoir un avenir, même, en tant que personne, donc j'en ai même parlé au médecin; à l'époque, j'étais en crise existentielle et j'ai voulu demander l'euthanasie. (Homme, 41 ans, Amérique latine, six mois après régularisation)

Enfin, il convient de souligner que la majorité des personnes identifiées comme souffrant de troubles psychiques n'ont pas reçu de diagnostic médical ni de traitement. Ceci confirme la difficulté des services de santé à apporter une réponse appropriée à ces enjeux auprès des populations en situation de précarité.

L'étude s'est également penchée sur l'impact des conditions de travail sur la santé. Seule une faible proportion (11 % à 17 % selon les vagues) de participants a déclaré n'être exposée à aucun facteur de risque pour la santé en milieu professionnel. A contrario, plus de deux tiers d'entre eux ont rapporté l'exposition à au moins trois risques professionnels pouvant affecter leur santé, ce qui est très élevé. Les régularisés sont davantage exposés que les sans-papiers, de même que les hommes par rapport aux femmes. Ceci peut être expliqué par la proportion élevée d'hommes employés dans le secteur de la construction. Paradoxalement, la pandémie de COVID-19 a pu engendrer un effet positif sur la santé pour un certain nombre de participants, en relation probable avec la baisse de l'activité professionnelle durant le confinement. Ceci a été particulièrement notable chez les femmes.

Les résultats présentés dans cette section évoquent une population en relativement bonne santé générale, mais qui souffre sur le plan psychique, dans le contexte de conditions de vie et de travail pénibles. L'opération Papyrus a favorisé les travailleurs sans papiers se jugeant en bonne santé, car ceux qui étaient en moins bonne santé ou dans l'incapacité de travailler n'ont pas réussi à vivre dans la clandestinité suffisamment longtemps pour postuler à un permis. Il est probable que ceux-ci soient rentrés dans leur pays d'origine ou restés à Genève, mais dans une situation ne leur permettant pas de déposer une demande de régularisation en raison de l'absence d'emploi. Par ailleurs, on peut se demander pourquoi la pandémie n'a pas eu d'influence défavorable sur l'autoévaluation de la santé parmi les participants, ce qui a aussi été observé ailleurs (Van De Weijer *et al.*, 2022). L'écart entre cet indicateur et des mesures plus « objectives » de la santé, comme le nombre de maladies chroniques déclarées, suggère une forme de biais conduisant les migrants à se déclarer en bonne santé, puisque c'est une condition incontournable de leur capacité à travailler (Refle *et al.*, 2023).

Les indicateurs standardisés de santé mentale (les échelles GAD-7 et PHQ-9) confirment les conséquences négatives de la clandestinité sur l'anxiété et la dépression observées ailleurs (Andersson *et al.*, 2018; Teunissen *et al.*, 2014). L'ampleur de la peur d'être contrôlé et renvoyé dans son pays d'origine chez les sans-papiers et de ne pas être en mesure de remplir son objectif économique a en effet été constatée dans d'autres travaux (Achermann & Chimienti, 2006). L'étude Parchemins montre cependant les bénéfices de la régularisation, qui a permis de diminuer le niveau de dépression lorsque cette mesure est répétée au cours du temps auprès des mêmes individus, indépendamment d'autres facteurs (Refle *et al.*, 2023; Fakhoury *et al.*, 2021 a).

Il faut toutefois relever que la prévalence d'anxiété et de dépression est bien plus importante chez les participants qu'au

sein de la population genevoise (Zufferey, 2020). Ceci peut s'expliquer par les conditions de vie précaires et le cumul d'incertitudes auxquelles les travailleurs sans papiers sont confrontés. Le stress de la vie dans la clandestinité semble donc laisser des traces durables sur leur santé mentale, et ce, même chez les régularisés. Les femmes sont particulièrement affectées sur ce plan. Si la régularisation allège certaines préoccupations et donne accès aux droits sociaux et à diverses sécurités, l'instabilité du permis de séjour – à renouveler après un ou deux ans – et les nouvelles difficultés associées à la vie légale contribuent en même temps à la persistance des différentes sources de stress auxquelles les participants doivent faire face.

Enfin, en ce qui concerne le lien entre conditions d'emploi et état de santé, il a déjà été démontré que les sans-papiers sont exposés à plus de risques au travail que la population résidente, car ils sont légalement moins (bien) protégés (Woodward *et al.*, 2014). Dans le cas de l'étude Parchemins, on peut souligner un effet positif inattendu de la pandémie de COVID-19 dans l'économie domestique, puisque les restrictions ont, dans ce cas, eu un effet favorable sur l'état de santé autoévalué des personnes qui ne pouvaient plus travailler (Lenko *et al.*, à paraître).

## 5.2 Évolution dans le recours aux soins

L'accès aux soins des migrants sans papiers est souvent problématique en Europe, en lien avec la difficulté de s'affilier au système de santé pour des raisons administratives et avec la charge financière élevée restant à payer par les individus (Suess *et al.*, 2014). En Suisse, tout résident, même sans papiers, a le droit et le devoir de contracter une assurance maladie après trois mois de séjour. Toutefois, même en souscrivant aux modalités les plus économiques, le coût pour l'assuré reste très élevé. Dans le canton de Genève, les sans-papiers peuvent avoir recours à la CAMSCO, ancêtre au

sein des HUG, un dispositif unique à l'échelle suisse pour les personnes sans assurance maladie.

Au début de l'étude, 12% des sans-papiers étaient affiliés à une assurance maladie et la même proportion déclarait être assurée en fin d'étude. Par contre, cette proportion a augmenté dès la soumission d'une demande de régularisation pour atteindre un taux d'affiliation quasi complet chez les personnes régularisées en fin d'étude. Cette tendance a évolué de manière comparable chez les hommes et chez les femmes régularisées.

En ce qui concerne les enfants, 98% d'entre eux disposaient déjà d'une assurance maladie au début de l'étude et quasiment tous avaient un pédiatre, indépendamment du statut légal de leurs parents, ce qui montre l'engagement des participants dans la santé de leurs enfants, mais aussi la capacité du système de soins à prendre en charge ces enfants. Il faut noter qu'à Genève, les enfants sans papiers peuvent recevoir des subsides cantonaux pour le paiement des primes d'assurance maladie.

Alors qu'en raison de leur faible niveau de revenu, la quasi-totalité des régularisés seraient éligibles au subside cantonal de l'assurance maladie, seule une faible proportion d'entre eux le reçoivent. Bien que l'accès au subside ait augmenté au cours du temps, le taux restait inférieur à 50% dans la vague 4 (figure 5.3), ce qui illustre la difficulté rencontrée par les participants à mettre en pratique certains de leurs droits ou à se sentir légitimes de demander de l'aide à l'État. Ce constat rejoint celui fait à propos d'autres droits sociaux et prestations financières décrits plus haut.

Concernant l'utilisation du système de santé, trois participants sur quatre consultent un médecin au moins une fois par an, ce qui est légèrement moins qu'au sein de la population résidente (Fakhoury *et al.*, 2022). Les personnes sans papiers tendent à consulter plus souvent que les régularisées, alors que les hommes recourent à un médecin nettement moins souvent que les femmes (figure 5.4).

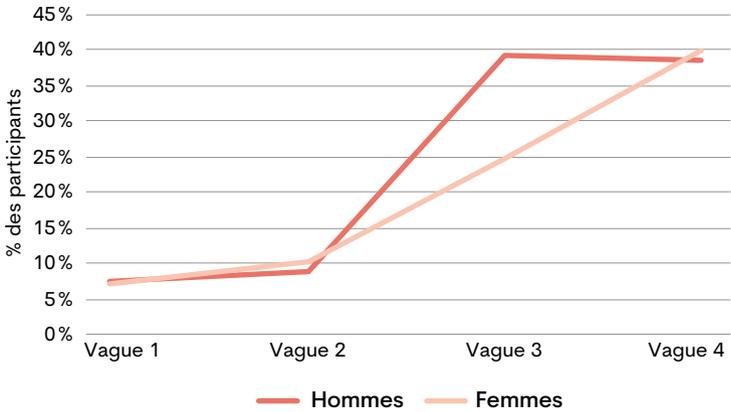


Figure 5.3 Subside pour l'assurance maladie chez les personnes affiliées<sup>17</sup>.

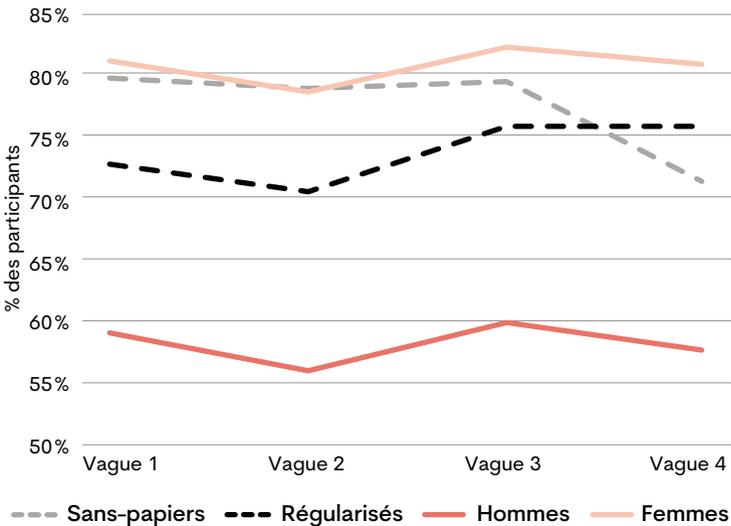


Figure 5.4 Proportion de participants ayant consulté au moins une fois au cours des 12 derniers mois.

<sup>17</sup> La question était seulement posée aux participants qui déclaraient avoir une assurance maladie. Comme la proportion parmi les sans-papiers est minime, la différence selon le statut n'est pas indiquée.

Le renoncement aux soins médicaux est élevé puisqu'environ un quart des participants ont indiqué devoir se priver de soins pour des motifs économiques, un chiffre bien plus élevé que parmi la population suisse dans laquelle 5% des personnes appartenant à la classe de revenus la plus basse disent devoir renoncer pour des raisons financières (OFS, 2023). Alors qu'environ 20% des régularisés le déclarent, ce sont plus de 30% des sans-papiers qui y sont contraints, même si les coûts à leur charge sont généralement faibles au sein du secteur public. Les femmes, qui se trouvent dans une situation économique moins stable, renoncent plus souvent aux soins que les hommes, mais l'écart s'est réduit au fil du temps (figure 5.5). Les difficultés à accéder aux soins en l'absence de permis de séjour ont été évoquées par cette participante :

Parce qu'avant [d'avoir le permis], si vous ne vous sentiez pas bien, vous ne pouviez pas aller à l'hôpital parce que... c'est cher. Et parfois, ils ne veulent pas vous accepter si vous n'avez pas d'assurance maladie. C'est mieux maintenant, parce que je peux y aller quand je veux. Parce que j'ai déjà mon assurance. C'est bien. [...] Si je ne me sens pas bien, je peux aller chez le médecin pour vérifier si je ne suis pas malade. Ce n'est pas comme avant, où j'achetais juste du paracétamol, sans savoir ce qui se passait. Maintenant, c'est bon. (Femme, 53 ans, Asie, deux ans et cinq mois après régularisation)

La littérature existante autour du renoncement aux soins parmi les sans-papiers est bien développée et distingue entre des facteurs systémiques, comme la configuration de l'accès aux soins, et des facteurs individuels, comme les moyens financiers ou la peur d'être identifiable et *in fine*, expulsable (Hacker *et al.*, 2015). L'étude Parchemins a documenté le non-recours aux soins pour des raisons individuelles, comme des ressources financières limitées, qui persistent après la régularisation.

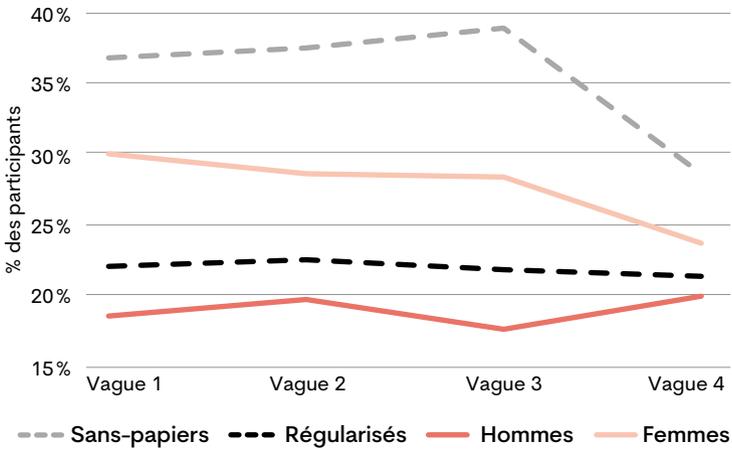


Figure 5.5 Renoncement aux soins pour raison financière.

Le taux de renoncement observé est supérieur à celui de la population genevoise (15,7% en 2019 pour tous motifs confondus), et il est particulièrement élevé parmi les sans-papiers comme observé ailleurs (De Mestral *et al.*, 2022). Ce sont notamment les recours aux spécialistes qui sont moins fréquents que dans la population générale (Gea-Sánchez *et al.*, 2017).

Une spécificité de l'étude réside dans la survenue de la pandémie de COVID-19 entre la deuxième et la troisième vague de récolte des données (Burton-Jeangros *et al.*, 2020). On sait désormais que la pandémie a, dans de nombreux contextes, aggravé la situation des personnes les plus précaires (Mengesha *et al.*, 2022), et cela a aussi été le cas à Genève. Cependant, les données de l'étude Parchemins montrent que, par rapport aux sans-papiers, les nouvellement régularisés ont déjà pu bénéficier d'un meilleur filet de protection sociale, notamment en ce qui concerne l'accès aux soins. Par ailleurs, l'accès aux vaccinations contre le COVID-19 a été particulièrement difficile pour les sans-papiers, ce qui a requis la mise en place de dispositifs dédiés (Page *et al.*, 2022).

De manière générale, il reste difficile d'évaluer les conséquences de l'obtention d'un permis de séjour sur l'état de santé des personnes nouvellement régularisées sur une période d'observation qui reste relativement courte. Si on pense aux types d'emplois occupés par les participants, notamment les femmes dans le secteur domestique, il est probable que les conséquences des charges lourdes et des positions douloureuses sur leur santé physique s'observeront à plus long terme. Dans la perspective de l'épidémiologie du parcours de vie (Burton-Jeangros *et al.*, 2015), il serait intéressant de comparer les sans-papiers, les migrants régularisés et la population générale au moment de la retraite. Néanmoins, les travailleurs migrants, qu'ils soient régularisés ou pas, ne prendront pas forcément leur retraite en Suisse. À la fin de l'étude, 32% des participants ont d'ailleurs indiqué envisager de retourner vivre dans leur pays d'origine au moment de la retraite.

### **5.3 Transformations de la satisfaction à l'égard de la vie et des aspirations**

Les résultats présentés jusqu'ici ont montré combien les conditions de vie de la population étudiée sont précaires en matière d'emploi, de revenu, de logement, de santé mentale et de recours aux soins. Elle vit donc très largement en deçà des standards moyens de la population résidente. De plus, l'amélioration espérée de la situation économique en lien avec la régularisation reste très limitée à court terme, probablement freinée par la pandémie. À côté de certains effets favorables du changement de statut légal, les données soulignent la situation défavorisée des femmes dans tous les domaines de la vie, un écart qui n'est pas comblé par l'obtention d'un permis de séjour. Quant aux sans-papiers, ils sont les plus désavantagés, avec des indications suggérant que seuls les moins précaires d'entre eux parviennent à poursuivre leur séjour à Genève à travers le temps, et à continuer à participer à l'étude Parchemins.

Considérant les multiples transitions et les conditions de vie de ces personnes, il est important de s'intéresser à leur propre appréciation de leurs trajectoires de vie. Les mesures de satisfaction à l'égard de la vie, aujourd'hui communément intégrées dans les enquêtes auprès de la population, permettent justement d'obtenir une évaluation globale des conditions d'existence par les personnes concernées elles-mêmes. Demander aux participants de se positionner sur une échelle de 0 à 10 quant à leur satisfaction à l'égard de la vie les oblige en effet à mettre en perspective les coûts et les bénéfices de leur vie dans la clandestinité.

La satisfaction à l'égard de la vie en général des participants à l'étude Parchemins est en moyenne relativement élevée et comparable à celle de la population genevoise (Schaerer, 2021). Les sans-papiers sont les moins satisfaits, alors que les femmes, plus satisfaites au début de l'étude, ont été rejointes par les hommes au cours du temps (figure 5.6).

L'évaluation de la satisfaction à l'égard de la vie prend une connotation particulière dans le contexte de la migration.

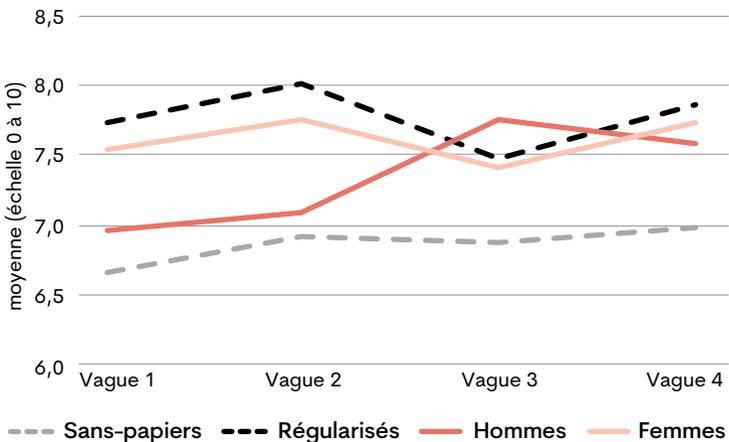


Figure 5.6 Satisfaction à l'égard de la vie.

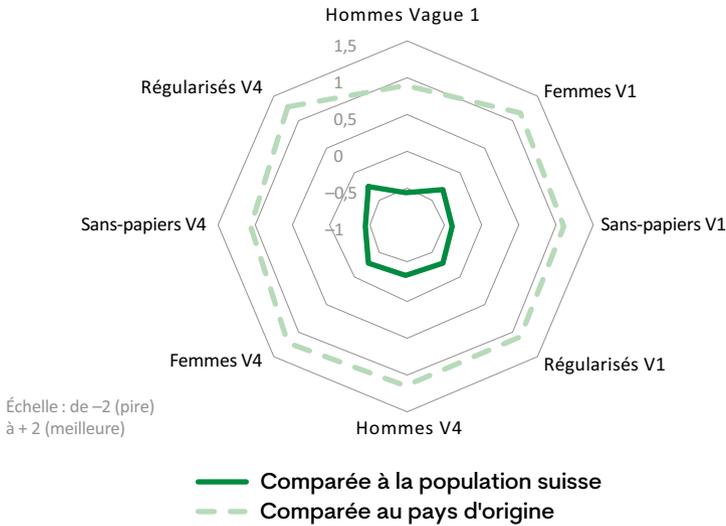


Figure 5.7 Qualité de vie par rapport à la population suisse et au pays d'origine.

On peut en effet s'attendre à ce que les migrants comparent leur situation à celle de leurs pays d'origine et/ou à celle du pays d'accueil. Il leur a donc été demandé d'évaluer leur qualité de vie par rapport à chacun de ces contextes. Les participants ont estimé que leur situation était bien meilleure par rapport à leur pays d'origine, mais moins bonne que celle de la population locale. Au cours de l'étude, ces comparaisons sont restées relativement stables (figure 5.7). Elles peuvent leur permettre de justifier leur décision d'avoir migré, tout en révélant leur conscience de l'écart important qui les sépare des autres résidents genevois, même après l'obtention d'un permis de séjour.

Cette satisfaction à l'égard de la vie globalement élevée peut par ailleurs refléter les différentes aspirations qui ont poussé des personnes à quitter leur pays et à rester longtemps dans un autre pays sans autorisation, qu'elles soient de nature

économique (avec l'objectif du soutien financier des proches restés là-bas) ou qu'elles indiquent l'espoir d'un avenir meilleur que celui offert par le lieu d'origine. Ayant longuement enduré les difficultés de la vie clandestine, la possibilité d'obtenir un permis de séjour dans le cadre de l'opération Papyrus a donc été fortement valorisée par ceux pouvant y prétendre, y compris en matière de bénéfices pour la génération suivante :

Les opportunités, ils les auront, mes enfants. S'ils font les choses bien, ils auront un bon avenir. Moi, je peux garder l'espoir de changer de secteur de travail, de profiter un peu plus de ma vie. (Femme, 39 ans, Amérique latine, un an et onze mois après régularisation)

Lors de la dernière récolte de données de l'étude, les participants ayant obtenu un permis de séjour ont été invités à indiquer les aspects positifs et négatifs de leur régularisation. Si la plupart n'ont relevé aucun effet négatif, quelques-uns ont mentionné leur situation financière. En revanche, ils ont été nombreux à souligner les conséquences positives de la régularisation. Avoir un permis de séjour leur a en effet donné accès à des perspectives jusque-là impensables :

Et maintenant, je me sens normal. Je peux accéder à beaucoup de choses, faire des études, au niveau de la Suisse, faire valider des choses que j'avais faites en Bolivie. Avoir accès à une école de formation dans mon métier, par exemple. C'est ce métier que, peut-être, je veux faire l'année prochaine. (Homme, 47 ans, Amérique latine, un an et deux mois après régularisation)

La possibilité de voyager et de passer les frontières a été largement saluée, comme une liberté retrouvée après des années d'immobilité forcée. Elle s'est concrétisée dans les visites au pays d'origine, particulièrement fréquentes chez

les nouvellement régularisés, et sources de grande satisfaction. On constate toutefois que les effets de la pandémie de COVID-19 ont fortement restreint les possibilités de voyager dès 2020. Les références aux effets positifs de la régularisation sur les conditions d'emploi et de logement (figure 5.8) sont cohérentes avec les résultats présentés plus haut. Plus généralement, les bénéfices de la capacité à se projeter dans l'avenir ont été mis en avant, comme par ce participant :

Ça donne une autre perspective de mon avenir, de l'avenir de ma famille, ça nous rassure vraiment pour l'avenir. (Homme, 45 ans, Amérique latine, neuf mois après régularisation)

La régularisation est un événement majeur dans la vie des travailleurs clandestins et, comme observé ailleurs (Paparusso, 2019), l'obtention d'un permis de séjour améliore leur satisfaction à l'égard de la vie. Comme dans d'autres études, un

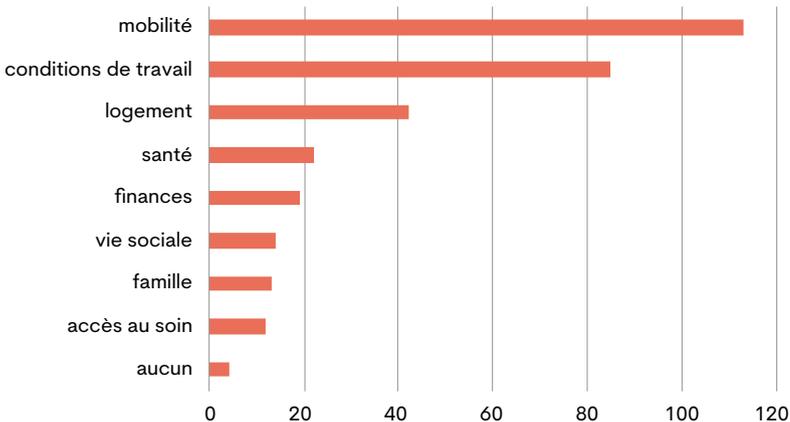


Figure 5.8 Aspects positifs de la régularisation.

Note : Mentions parmi les 179 participants qui ont répondu à la question, il était possible de mentionner plusieurs aspects.

meilleur niveau de revenu est associé à une plus grande satisfaction (Olgiati *et al.*, 2013). Cependant, cette relation est complexe, car les femmes se sont déclarées plus satisfaites de leur vie que les hommes, sauf au moment de la pandémie de COVID-19, alors même qu'elles ont systématiquement un niveau de revenu inférieur.

Certains éléments, comme l'importance accordée à la mobilité transnationale après la régularisation (Consoli *et al.*, 2022 a), n'avaient pas encore été documentés de manière approfondie dans la littérature. L'étude souligne l'importance de la capacité à traverser les frontières et à revenir en Suisse après une visite au pays obtenue grâce à la régularisation (Consoli *et al.*, 2022 a). Le camouflage et la nécessité de se cacher (Chauvin & Garcés-Mascareñas, 2014), ainsi que l'impossibilité de rendre visite à sa famille et à ses amis dans le pays d'origine sont des restrictions importantes dans la vie des sans-papiers (Cobb *et al.*, 2017). Un voyage dans le pays d'origine a d'ailleurs été une des premières réalisations des personnes nouvellement régularisées; certaines ont alors revu leur famille, y compris leurs enfants, pour la première fois depuis longtemps. Par ailleurs, les problèmes d'adaptation à la vie régularisée ne sont pas documentés dans la littérature existante. À cet égard, l'étude Parchemins montre que les obligations quant aux charges sociales et aux impôts, ainsi que la possibilité de demander des aides étatiques, ont été de nouvelles sources de stress.

Dans la perspective du parcours de vie (Spini *et al.*, 2017), l'étude présentée ici montre que les travailleurs sans papiers représentent une population ayant de nombreuses ressources personnelles, leur permettant de faire face aux épreuves de la vie clandestine sur le long terme. Si la régularisation a réduit leur vulnérabilité et a pu être vécue comme une libération, ils restent néanmoins dans une situation précaire du point de vue économique. Par ailleurs, alors que la régularisation a pu atténuer l'incertitude quant à l'avenir et rendre possible

la réalisation de certaines de leurs aspirations (Consoli *et al.*, 2022 b), il est indéniable que le poids des années vécues dans la clandestinité marquera le reste de leur parcours de vie. Par conséquent, leur « nouvelle vie », vécue au grand jour, n'est pas dénuée d'ambivalence. L'ampleur des différents bénéfices attendus de la régularisation ne pourra se mesurer dans toute son ampleur que sur le long terme, et certainement principalement au sein de la génération suivante.

Pour résumer, les participants de l'étude, régularisés ou sans papiers, peuvent être considérés comme des « survivants » d'un processus migratoire très sélectif. En effet, au vu de la compétition dans l'accès au marché du travail et de la précarité des conditions de vie endurées durant de nombreuses années, seules les personnes ayant le plus de ressources et de capacités d'adaptation d'une part, et les moins ciblées par les contrôles de police et les discriminations d'autre part, ont pu rester à Genève au fil des années. Ceci peut contribuer à expliquer leur évaluation généralement positive de leur trajectoire.

Si l'étude Parchemins permet de montrer que la régularisation a des effets favorables dans ce processus de sélection, les transformations de leurs conditions de vie et le rapprochement avec celles de la population genevoise sont loin d'être achevés. En effet, dans de nombreux domaines, il est probable qu'il faille davantage de temps pour observer les effets du changement de statut légal. De même, pour certains participants, la régularisation enfin acquise peut être perçue comme arrivant trop tard dans leur parcours de vie.

La force des résultats réside dans la mise en évidence du cumul des épreuves auxquelles sont soumis les travailleurs clandestins. Même si certains ont interrompu leur participation à l'étude et que l'échantillon a donc été réduit en taille, sa composition d'une stabilité relative permet de conclure qu'ils rencontrent systématiquement des difficultés affectant leurs parcours à long terme.

# Comment accompagner les travailleurs nouvellement régularisés 6 ou sans papiers ?

L'étude Parchemins présente des résultats scientifiques originaux en lien avec un programme de régularisation unique à l'échelle nationale. Sur la base des connaissances acquises, il est important de formuler des recommandations qui puissent soutenir les politiques publiques en matière de régularisation ainsi que le travail des associations accompagnant les travailleurs sans papiers ou nouvellement régularisés.

Les recommandations présentées sous forme d'encadrés dans les sections qui suivent sont fondées sur une démarche participative, elles ont en effet été élaborées avec une partie des participants à l'étude. Une fois la récolte des données achevée, toutes les personnes ayant été recrutées dans l'étude Parchemins ont été invitées à une séance de délibération avec l'équipe de recherche. Cette rencontre visait à récolter leurs réactions sur les principaux constats de l'étude et surtout à élaborer avec elles des recommandations à formuler à l'issue du projet. Leurs propositions ont été présentées par deux participantes lors de la conférence publique finale de l'étude<sup>18</sup>.

<sup>18</sup> Cette conférence s'est tenue le 15 février 2023 à l'Université de Genève <https://cigev.unige.ch/recherches/research-1/health/parchemins/conference-parchemins-2023/> (consulté le 17.10.2023).

Une trentaine de participants ont pris part à la séance de délibération. Après une présentation des résultats, ils ont été répartis dans des groupes de discussion thématiques. Chaque groupe a formulé un certain nombre de recommandations qui ont ensuite été soumises à un vote collectif – rassemblant toutes les personnes présentes – pour établir un ordre de priorités. Ce sont les résultats de ce processus participatif qui sont présentés dans ce chapitre. Les recommandations sont organisées de manière thématique, autour de la régularisation et de l'intégration des travailleurs régularisés, de l'emploi, de la santé et du logement.

## 6.1 Régularisation et intégration

- Donner accès à la régularisation aux travailleurs sans papiers.
- Accompagner l'intégration citoyenne autour de l'accès aux droits sociaux et du renouvellement du permis de séjour.

Les participants rencontrés en fin d'étude ont particulièrement souligné la complexité des procédures administratives auxquelles ils sont exposés après l'obtention de leur permis de séjour. En raison de leurs expériences antérieures très marginales en la matière, ils ont formulé un besoin d'accompagnement, car ils manquent d'informations sur les aides disponibles et les démarches à entreprendre. Les résultats récoltés dans les différentes vagues de l'étude montrent bien ces besoins. En effet, si les demandes pour un subside pour l'assurance maladie augmentent avec la régularisation, elles restent cependant limitées, même si la quasi-totalité des participants est éligible en raison de leur faible niveau de revenu. Sous l'angle de l'entrée dans une « nouvelle vie »

post-régularisation, ce constat ne surprend pas et les difficultés pourraient assez facilement être atténuées. Assurer une meilleure intégration sociale et économique des migrants nouvellement régularisés réduira leur endettement et assurera leur prospérité à plus long terme.

La durée variable du permis – un ou deux ans selon les cas – a aussi été relevée comme un enjeu par les participants. En raison des nombreux changements induits par l'obtention d'un permis de séjour, ils ont émis la demande de recevoir des permis d'une durée de deux ans de manière systématique, afin de réduire le risque de le perdre en cas de renouvellement après un an de séjour légal seulement. Cette durée leur permettrait de mieux démontrer la stabilisation de leur situation à la suite de la régularisation.

Ces points ne doivent pas cacher que les participants rencontrés lors de la séance de délibération ont exprimé beaucoup de reconnaissance envers la possibilité de régularisation telle qu'elle a été mise en place dans le canton de Genève.

Les partenaires associatifs continuent d'offrir du soutien aux personnes sans papiers, notamment en les aidant à déposer une demande de régularisation lorsqu'elles remplissent les mêmes critères que ceux qui étaient demandés par l'opération Papyrus. En effet, les régularisations se poursuivent à l'heure actuelle, même si leur volume a diminué. De plus, ces partenaires ont mis en place des mesures d'accompagnement des personnes nouvellement régularisées, autour de leurs droits en matière d'accès aux diverses prestations sociales (par exemple les prestations complémentaires familiales, le subside pour l'assurance maladie).

## 6.2 Conditions d'emploi

- Mieux réguler le secteur de l'économie domestique.
- Faciliter l'accès aux prestations sociales des personnes travaillant dans le secteur de l'économie domestique.
- Reconnaître les formations acquises dans le pays d'origine et l'expérience durant les années de travail sans papiers.
- Encourager la formation et le développement de compétences professionnelles.
- Veiller à la sécurité des conditions de travail.

Lors de la séance de délibération, les personnes régularisées ont exprimé leur souhait de s'intégrer rapidement dans le marché du travail formel et de cotiser pour leur retraite. Elles ont cependant rapporté qu'elles rencontraient des difficultés à plusieurs égards. La non-reconnaissance des formations et expériences professionnelles acquises avant la migration les cantonne dans des secteurs d'emploi ne requérant pas ou peu de qualifications professionnelles (économie domestique, restauration, construction). Dans ces secteurs, elles considèrent se trouver en double compétition avec des sans-papiers qui continuent de travailler au noir et des travailleurs européens.

De plus, différents obstacles freinent la possibilité pour elles de démarrer une formation certifiante après la régularisation, comme l'âge, le manque de temps ou les coûts. Elles ont regretté qu'il soit aussi difficile pour elles d'acquérir un diplôme ou de faire certifier leurs compétences, car ceci les aiderait dans leur évolution professionnelle. Les participants ont donc recommandé de faciliter l'accès à la formation professionnelle pendant et après la régularisation afin d'améliorer leurs chances sur le marché de travail.

Les avantages de la régularisation en termes de sécurité de l'emploi, de droit aux vacances, au chômage et au congé maladie ont été appréciés. Les personnes rencontrées ont cependant aussi mentionné les coûts de la régularisation, associés parfois à une baisse de revenu. Les résultats présentés dans le chapitre 4 vont dans le même sens puisque le revenu médian après régularisation, en prenant en compte les charges sociales, se trouve seulement assez peu au-dessus du salaire d'un travailleur sans papiers qui, de fait, ne paie pas de charges sociales.

Les résultats de l'étude et les échanges avec les participants confirment que travailler dans le secteur domestique soulève des problématiques particulières, notamment des difficultés de cotisations aux assurances sociales en cas d'emplois multiples à petit volume d'heures, et le manque de respect du salaire minimum. Les particularités de ce secteur rendent nécessaires des interventions politiques ciblées. Les participants ont en particulier insisté sur l'importance de mieux informer les employeurs sur leur droit aux congés payés, à un arrêt de travail en cas de maladie ou d'accident, et au respect du salaire minimal. Ils ont également appelé les administrations à davantage surveiller le respect de ces droits par les employeurs, par exemple via l'affiliation à Chèque service.

Alors que le cadre législatif existant devrait assurer des conditions de travail dignes dans tous les secteurs, le non-respect des mesures en place semble encore fréquent, comme illustré par le taux important des participants qui continuent de travailler en étant malades. En lien avec les conditions de travail très spécifiques de l'économie domestique, les participants ont exprimé le désir de cotiser au système de prévoyance professionnelle (LPP), même lorsque le salaire annuel minimum requis (22 050 francs en 2023) n'est pas atteint.

### 6.3 État de santé

- Réduire les coûts d'accès aux soins pour les travailleurs pauvres.
- Offrir du soutien dans le domaine de la santé mentale.
- Faciliter l'accès au subside cantonal d'assurance maladie.

Les participants ont tenu à souligner la pression psychologique constante associée au fait de vivre dans la clandestinité. Cette pression est induite par la peur de perdre son travail, de ne pas pouvoir payer ses factures ou d'être renvoyé. Elle persiste souvent après la régularisation, malgré les garanties apportées par le permis de séjour. Ces sources de stress contribuent à expliquer la prévalence élevée d'anxiété et de dépression dans la population étudiée. Lors de la séance de délibération, les participants ont par ailleurs témoigné des effets néfastes de ce stress de longue durée sur leur état de santé général ainsi que sur leur capacité de travail. En permettant de réduire progressivement la pression psychologique, la régularisation est selon eux susceptible d'avoir à terme des effets positifs sur leur qualité de vie. Les personnes rencontrées ont donc émis la demande de relancer un processus de régularisation tel que Papyrus qui est essentiel selon elles pour soulager le stress constant lié à la vie sans papiers.

Dans le chapitre 5, il est apparu que l'affiliation à l'assurance maladie de base (LAMal), qui se généralise avec la régularisation, n'empêche pas certains participants de renoncer à consulter en raison des coûts. Les participants rencontrés par l'équipe de recherche ont relevé les coûts élevés de l'accès aux soins, liés aux primes d'assurance maladie et à la quote-part. De plus, ces coûts sont difficiles à anticiper en raison du manque de connaissance des procédures et des délais administratifs. Il est donc nécessaire de faciliter l'accès au subside

cantonal pour ces personnes, afin de réduire leur risque d'endettement et le renoncement aux soins. Il semble également important d'aider les personnes nouvellement régularisées à s'orienter dans les différents domaines de prestations du système de santé (santé bucco-dentaire, prévention).

## 6.4 Conditions de logement

- Faciliter l'accès au logement des travailleurs sans papiers et nouvellement régularisés.
- Protéger contre les abus (marchands de sommeil).

Les échanges lors de la séance de délibération ont mis en avant le rôle central occupé par le logement dans la vie des sans-papiers. La sous-location, une situation très fréquente, offre la possibilité de rester invisible vis-à-vis des autorités. Néanmoins, cette solution entrave fortement l'impression de se sentir chez soi, elle procure un important sentiment d'insécurité et est associée à une grande instabilité résidentielle. Les témoignages des participants ont confirmé la pression associée aux déménagements et aux mauvaises conditions de logement relevées dans le chapitre 4.

Ils ont également souligné la difficulté à trouver un nouveau logement après l'obtention d'un permis de séjour. Bénéficier des allocations de logement leur permettrait de réduire la densité d'occupation du logement et d'en améliorer les conditions. Faciliter l'accès aux logements subventionnés a également été mentionné comme une solution d'amélioration. Les participants ont encore rappelé l'importance de lutter contre les marchands de sommeil, auxquels les sans-papiers sont particulièrement exposés puisqu'ils sont cantifs du marché de la sous-location.

## 6.5 Mise en contexte des recommandations

Cette séance de délibération avec une partie des participants à l'étude Parchemins a non seulement permis de conforter l'interprétation des résultats, mais aussi d'élaborer des recommandations prenant en compte le point de vue des travailleurs concernés. Si la facilitation de l'obtention d'un permis de séjour grâce à une procédure de régularisation standardisée et transparente reste la principale recommandation, d'autres interventions liées au travail et à la protection des travailleurs sont jugées nécessaires afin de donner sa pleine mesure à cette politique publique. Il convient de souligner que la régularisation reflète un long processus débutant même avant l'attribution d'un titre de séjour, puisqu'il faut d'abord répondre aux critères d'éligibilité relativement restrictifs, et se poursuivant après l'obtention d'un permis de séjour selon différentes temporalités, à moyen et long terme, en fonction des domaines concernés. La réduction des inégalités sociales, économiques et de santé entre les personnes régularisées et la population générale est donc très progressive. Ceci souligne l'importance du maintien de l'accompagnement des personnes régularisées par les services publics et les partenaires associatifs.

Cette population qui est restée à l'écart de nombreuses procédures administratives durant les années de séjour vécues dans l'ombre a besoin de temps et de soutien pour maîtriser les démarches et saisir les opportunités associées à leur nouveau statut. Même si un niveau de français minimal fait partie des critères d'éligibilité à la régularisation, leur maîtrise de la langue reste souvent limitée, ce qui renforce les difficultés.

Il semble impératif de surveiller la progression salariale de ces travailleurs au cours du temps, car les revenus moyens juste après la régularisation restent proches d'un risque élevé de pauvreté. Garantir un revenu suffisant réduira le risque

que ces travailleurs doivent encore recourir à des emplois non déclarés. Il est ainsi important de continuer à sensibiliser les employeurs et la population genevoise en général aux obligations légales en matière de conditions d'emploi. L'aide au développement de l'entrepreneuriat dans les secteurs d'emploi typiquement occupés par les travailleurs sans papiers (activités domestiques notamment) peut également contribuer à régulariser ces domaines peu valorisés.

Du point de vue de la recherche, l'étude Parchemins a mis en évidence l'importance de documenter les trajectoires des travailleurs sans papiers et nouvellement régularisés, pour mieux saisir les multiples enjeux de vies jonchées d'épreuves successives. Pour aller plus loin dans la compréhension de ces parcours de vie, il faudrait cependant prolonger la durée des observations, notamment pour mieux appréhender les effets sur les projets et conditions de vie à la retraite. Les coûts liés à la poursuite d'une telle étude en limitent la possibilité et incitent donc à inviter de manière active ces personnes à participer aux enquêtes menées auprès de la population en général et tout particulièrement la nouvelle cohorte digitale SPECCHIO<sup>19</sup>.

<sup>19</sup> Cette étude de la santé de la population genevoise est menée par les Hôpitaux universitaires de Genève (<https://www.specchio-hub.ch/etudes/specchio> [consulté le 17.10.2023]).



## 7 | Conclusions

Un portrait de la vie dans la clandestinité et de la transition vers une intégration plus marquée au sein de la société a pu être dressé grâce à l'étude Parchemins. Il révèle à la fois la force de ces travailleurs et leur position très défavorisée dans le contexte genevois. Le travail et la capacité à générer un revenu qui y est associée se trouvent au cœur de leurs trajectoires. Leur force de travail dépend de leur état de santé, qu'ils jugent donc en grande majorité comme étant très bonne. Celle-ci est nécessaire pour s'acquitter des tâches souvent pénibles dans les secteurs d'emploi auxquels ils ont accès (économie domestique, construction, restauration). Leur satisfaction relativement élevée à l'égard de la vie leur permet de justifier les efforts et sacrifices consentis. Elle suggère aussi que les épreuves traversées ici sont jugées moindres par rapport à celles qui seraient subies s'ils étaient restés dans leur pays d'origine. Cependant, les multiples pressions associées à la vie sans papiers se paient par une santé mentale dégradée, associée à la peur d'être déporté, et par l'impossibilité de se projeter dans l'avenir.

L'opportunité d'obtenir un permis de séjour est donc vécue comme une forme de reconnaissance. Les métaphores

utilisées par les participants sont révélatrices : un statut légal leur permet de « sortir de la boîte », « sortir de prison », « devenir un être humain » ou débiter « une nouvelle vie ». Les améliorations dans les conditions de travail et de logement ainsi que dans la possibilité de se déplacer ont pu être mises en évidence. Cependant, les espoirs déçus font germer une certaine désillusion. En effet, le permis de séjour n'est pas synonyme d'une nouvelle vie immédiatement libérée des contraintes de la vie clandestine. L'idéal de justice sociale associé au statut de citoyen se heurte à diverses réalités : compétition sur le marché du travail, discrimination envers les étrangers, méandres administratifs, etc.

Pour autant, cela ne met pas en cause le principe de la régularisation. Les travailleurs sans papiers occupent des emplois souvent délaissés par la main-d'œuvre locale car peu valorisants. Or les personnes régularisées sont motivées à obtenir les qualifications nécessaires pour contribuer à combler l'absence de personnel dans des secteurs dans lesquels les besoins sont appelés à croître, notamment dans le domaine des soins à la personne. La régularisation soutient leur intégration au système d'assurances sociales en leur donnant une protection contre les maladies et les accidents notamment, tout en apportant de nouvelles recettes fiscales.

Si les efforts du gouvernement genevois peuvent donc être salués, il importe de rester humbles face aux effets de l'opération Papyrus. L'enjeu de l'assainissement du marché de l'emploi se trouve en lien étroit avec les politiques migratoires de la Suisse. Et au-delà de l'échelle locale, les questions abordées dans cet ouvrage résonnent au niveau international, reflétant les inégalités économiques globales, les conflits politiques auxquels se superposent des inégalités systématiques entre les hommes et les femmes.

Les comparaisons faites dans les chapitres 4 et 5 entre les conditions de vie des travailleurs ayant participé à l'étude Parchemins et celles des résidents genevois mesurées dans

différentes enquêtes de population (notamment le Panel suisse des ménages, l'Enquête suisse sur la santé et le Bus santé) montrent le fossé qui existe entre ces groupes de population. Les travailleurs clandestins et récemment régularisés sont particulièrement défavorisés en matière de conditions d'emploi, de revenu et de logement. Ils sont par ailleurs soumis à un important niveau de stress, révélé par les sentiments de dépression et d'anxiété. Le fait qu'ils déclarent une satisfaction à l'égard de la vie relativement élevée, au vu de leur grande précarité, ne doit en aucun cas servir à relativiser ce fossé. Il faut plutôt interpréter cette satisfaction comme un révélateur des conditions de vie extrêmement difficiles desquelles ces personnes ont réussi à s'extraire, mais au prix d'une vulnérabilité persistante, même après un long séjour en Suisse. À cet égard, les désavantages des femmes dans les différents domaines étudiés montrent que malgré les gains perçus, la migration les maintient dans une position économique subordonnée, autrement dit, que les inégalités de genre se reproduisent à l'échelle transnationale.

Les réalités vécues par les travailleurs sans papiers ne s'alignent donc pas sur les principes d'équité sociale formulés à l'échelle nationale et internationale. De plus, on sait que les groupes précaires sont particulièrement exposés aux effets délétères des crises et de la conjoncture. Il est dès lors nécessaire de documenter finement la situation des plus vulnérables, afin d'informer les débats politiques et les politiques publiques. C'est ce que l'étude Parchemins a fait. Elle propose des résultats inédits grâce à une méthodologie combinant des données récoltées sur plusieurs années, par questionnaire auprès d'un échantillon conséquent en taille et par des entretiens approfondis. Rassemblées, ces données permettent de documenter les multiples facettes et la diversité de la vie dans la clandestinité et des années suivant l'obtention d'un permis de séjour. L'ancrage très local de l'étude, le canton de Genève, doit être rappelé, car il illustre un contexte singulier

de vie sans papiers. Cependant, il présente l'avantage d'assurer l'homogénéité du contexte dans lequel les trajectoires étudiées se sont déroulées. On peut néanmoins penser que les résultats s'appliquent à d'autres centres urbains en Suisse, ou ailleurs en Europe.

Ce livre permet de mieux cerner les conditions de vie et de santé des sans-papiers en Suisse. Il montre les bienfaits de la régularisation, tout en soulignant que les travailleurs régularisés restent exposés à diverses formes de vulnérabilité qui résultent de parcours marqués par l'adversité, la persévérance et la résilience.

# Postface

Toute politique publique concernant les questions de migrations découle d'un cadre légal définissant qui peut venir, s'installer, travailler et qui ne peut pas ou doit partir. Lorsque ce corpus de lois et de règlements d'application n'est pas en adéquation avec les besoins en main-d'œuvre de l'économie, ainsi qu'avec les crises humanitaires internationales, ceci engendre inévitablement l'émergence de groupes de population qui vivent «ici», mais restent en dehors de ce cadre légal: les migrants sans papiers.

En février 2017, les autorités politiques genevoises ont annoncé le lancement de l'opération Papyrus. Dans le contexte des politiques publiques en matière de migration en Suisse, il s'agissait d'un petit miracle. En effet, alors que les pouvoirs publics en Suisse et en Europe continuent à percevoir la migration comme un problème, érigeant des murs, durcissant les législations permettant l'entrée et le séjour, criminalisant les «illégaux» et les «clandestins», le gouvernement genevois, en accord avec les autorités fédérales et en collaboration avec le réseau associatif, a fait le pari inverse: régulariser des personnes vivant et travaillant à Genève depuis de nombreuses années sur la base de critères objectifs et transparents.

Cette politique pragmatique signalait ainsi la reconnaissance d'une réalité bien connue et pourtant invisibilisée. Des milliers de personnes vivent et travaillent dans notre canton, en majorité des femmes actives dans le secteur de l'économie domestique, répondant à une demande en main-d'œuvre et contribuant au financement des assurances sociales. Le secteur de l'économie domestique inclut la garde d'enfants, l'accompagnement et le soutien de personnes âgées, les ménages à domicile, l'entretien et le service dans les maisons privées.

L'impact sociétal réel du travail dans le secteur de l'économie domestique est sous-estimé. En élargissant la perspective, on réalise qu'il permet à de nombreux employeurs – très souvent des femmes et tout aussi souvent des familles monoparentales – l'accès à une activité professionnelle et au maintien à domicile de personnes âgées et dépendantes. De facto, il s'agit d'une externalisation partielle et non officielle de services fondamentaux normalement du ressort de l'État.

Régulariser ces travailleuses et travailleurs a permis de mieux les intégrer dans la société, de lutter contre le travail au noir et d'ouvrir un avenir à leurs enfants fréquentant nos écoles. Toutes les parties avaient à y gagner, les personnes régularisées avant tout, pouvant ainsi sortir de l'ombre et continuer à travailler sans la peur de l'expulsion, les employeurs engageant légalement cette main-d'œuvre et se mettant en conformité avec les lois, l'État voyant, d'un côté, augmenter les cotisations sociales et les contributions fiscales et, de l'autre, diminuer les poches de précarité attirant différentes formes de prédation en son sein.

L'étude Parchemin a permis de documenter les effets de la régularisation sur les personnes concernées. Ce suivi est précieux, il permet de mettre en lumière les bénéfices quotidiens en matière d'intégration et de santé, de pointer les besoins spécifiques de cette population après la régularisation et les éventuels effets secondaires imprévus, et enfin de mettre fin à un mythe largement répandu : un processus de régularisation, s'il est bien accompagné comme ce fût le cas dans le cadre de l'opération Papyrus, ne provoque pas d'appel d'air.

Dans un contexte global d'accroissement de la mobilité transnationale et des besoins en main-d'œuvre diversifiée de l'économie, d'évolution démographique menant à une proportion de rentiers augmentant par rapport à celle des cotisants, la poursuite de cette politique de régularisation cadrée et accompagnée et l'étude de ses effets sont nécessaires et hautement recommandables.

C'est là l'aspect profondément novateur de l'opération Papyrus. En conjuguant les intérêts concrets des différentes parties prenantes – État, employeurs, employés « sans papiers », société –, en privilégiant une démarche pragmatique et non dogmatique, cette politique a permis de concilier des besoins économiques, sociaux, et finalement, ce n'est pas le moindre des résultats, des besoins fondamentalement éthiques. Régulariser les personnes vivant et travaillant ici, c'est aussi reconnaître leur existence, l'importance de leur travail et leur contribution au bien-être commun.

Alessandro De Filippo  
Entraide protestante suisse  
28 juin 2023



# Bibliographie

- Achermann, C. & Chimienti, M. (2006), Ein Alltag ohne Bewilligung: Wie Sans-Papiers mit prekären Lebensbedingungen umgehen. In: Departement Migration, Schweizerisches Rotes Kreuz (dir.), *Sans-Papiers in der Schweiz: unsichtbar-unverzichtbar*, Zurich, Seismo Verlag, 73-110.
- Agadjanian, V. & Zotova, N. (2012), Sampling and surveying hard-to-reach populations for demographic research: A study of female labor migrants in Moscow, Russia. *Demographic Research*, 26, 131-150.
- Ambrosini, M. (2011), Undocumented migrants and invisible welfare: Survival practices in the domestic environment. *Migration Letters*, 8(1), 34-42.
- Andersson, L., Hjern, A. & Ascher, H. (2018), Undocumented adult migrants in Sweden: Mental health and associated factors. *BMC Public Health*, 18(1), 1-9.
- Ashforth, B. E. & Kreiner, G. E. (1999) "How can you do it?": Dirty work and the challenge of constructing a positive identity. *Academy of Management Review*, 24(3), 413-434.
- Bailey, T. (1985), The influence of legal status on the labor market impact of immigration. *International Migration Review*, 19(2) (Summer 1985), 220-238.
- Bolomey, L., Schveri, M. (2021), *Papyrus. La combinaison gagnante*. Genève, Slatkine.
- Bryceson, D. F. (2019), Transnational families negotiating migration and care life cycles across nation-state borders. *Journal of Ethnic and Migration Studies*, 45(16), 3042-3064.
- Burton-Jeangros, C., Cullati, S., Sacker, A., Blane, D. (2015), *A life course perspective on health trajectories and transitions*. Cham: Springer International Publishing.
- Burton-Jeangros, C., Duvoisin, A., Lachat, S., Consoli, L., Fakhoury, J. & Jackson, Y. (2020), The impact of the COVID-19 pandemic and the lockdown on the health and living conditions of undocumented migrants and migrants undergoing legal status regularization. *Frontiers in Public Health*, 8, en ligne: <https://doi.org/10.3389/fpubh.2020.596887> (consulté le 20.11.2023).
- Carreras, L. (2008), Travailleuses domestiques « sans papier » en Suisse: comment s'en sortir, rester et résister? *Nouvelles questions féministes*, 27(2), 84-98.

- Castañeda, H., Holmes, S. M., Madrigal, D. S., Young, M.-E. D., Beyeler, N., & Quesada, J. (2015). Immigration as a social determinant of health. *Annual Review of Public Health*, 36(1), 375-392.
- Chacko, E. & Price, M. (2021), (Un)settled sojourners in cities: The scalar and temporal dimensions of migrant precarity. *Journal of Ethnic and Migration Studies*, 47(20), 4597-4614.
- Chauvin, S. & Garcés-Mascreñas, B. (2014), Becoming less illegal: Deservingness frames and undocumented migrant incorporation. *Sociology Compass*, 8(4), 422-432.
- Chauvin, S., Garcés-Mascreñas, B. & Kraler, A. (2013), Working for legality: Employment and migrant regularization in Europe. *International Migration*, 51(6), 118-131.
- Cobb, C. L., Meca, A., Xie, D., Schwartz, S. J. & Moise, R. K. (2017), Perceptions of legal status: Associations with psychosocial experiences among undocumented Latino/a immigrants. *Journal of Counseling Psychology*, 64(2), 167-178.
- Confédération suisse (2020), Pour un examen global de la problématique des sans-papiers. Rapport du Conseil fédéral en réponse au postulat de la Commission des institutions politiques du Conseil national du 12 avril 2018 (18.3381), Berne, en ligne : <https://www.parlament.ch/centers/eparl/curia/2018/20183381/Bericht%20BR%20F.pdf> (consulté le 12.10.2023).
- Consoli, L., Burton-Jeangros, C. & Jackson, Y. L. J. (2022 a), Transitioning out of illegalization: cross-border mobility experiences. *Frontiers in Human Dynamics*, 4, 915-940.
- Consoli, L., Burton-Jeangros, C. & Jackson, Y. (2022 b), When the set of known opportunities broadens: aspirations and imagined futures of undocumented migrants applying for regularization. *Swiss Journal of Sociology*, 48(2), 353-376.
- Coppola, M. & Kalbermatter, J. (2012), Das Gespenst des Missbrauchs. Sans-Papiers zwischen Unterdrückung und Autonomie. *Schweizerische Zeitschrift für Soziale Arbeit/Revue suisse de travail social*, 13, 64-76.
- De Mestral, C., Petrovic, D., Marcus, K., Dubos, R., Guessous, I. et Stringhini, S. (2022), Renoncement aux soins de santé en Suisse. Prévalence, déterminants et conséquences. Rapport mandaté par l'Office fédéral de la santé publique. Berne: OFSP.
- Duvoisin, A., Jackson, Y. -L. J., Burton-Jeangros, C., Consoli, L., Fakhoury, J., & Lachat, S. (2022). Confinement et conditions de vie des migrant-es sans papiers ou récemment régularisé-es à Genève. In : Rosenstein, E. & Mimouni, S. (dir.). *COVID-19, II. Les politiques sociales à l'épreuve de la pandémie*. Zurich/Genève : SEISMO.
- Duvoisin, A., Refle, J.-E., Burton-Jeangros, C., Consoli, L., Fakhoury, J. and Jackson, Y. (2023), Recruitment and attrition for panel surveys of

- vulnerable populations. *Field Methods*, en ligne : <https://journals.sagepub.com/doi/10.1177/1525822X231210415> (consulté le 14.11.2023).
- Fakhoury J. (2018), L'opération Papyrus : analyse historique et politique d'un processus de décriminalisation des sans-papiers, mémoire de master en socioéconomie, Genève, Université de Genève.
- Fakhoury, J., Burton-Jeangros, C., Consoli, L., Duvoisin, A. & Jackson, Y. (2022), Association between residence status regularization and access to healthcare for undocumented migrants in Switzerland: A panel study. *Frontiers in Public Health*, 10, en ligne : <https://doi.org/10.3389/fpubh.2022.832090> (consulté le 20.11.2023).
- Fakhoury, J., Burton-Jeangros, C., Consoli, L., Duvoisin, A., Courvoisier, D. & Jackson, Y. (2021 a), Mental health of undocumented migrants and migrants undergoing regularization in Switzerland: a cross-sectional study. *BMC Psychiatry*, 21(1), 1-10.
- Fakhoury, J., Burton-Jeangros, C., Guessous, I., Consoli, L., Duvoisin, A. & Jackson, Y. (2021 b), Self-rated health among undocumented and newly regularized migrants in Geneva: a cross-sectional study. *BMC Public Health*, 21(1), <https://doi.org/10.1186/s12889-021-11239-0> (consulté le 20.11.2023).
- Ferro-Luzzi, G., Duvoisin, A. & Fakhoury, J. (2019), Évaluation du projet pilote Papyrus relatif à la régularisation des travailleurs sans statut légal à Genève, en ligne : <https://www.ge.ch/document/19689/telecharger> (consulté le 12.10.2023).
- Gea-Sánchez, M., Alconada-Romero, Á., Briones-Vozmediano, E., Pastells, R., Gastaldo, D. & Molina, F. (2017), Undocumented immigrant women in Spain: a scoping review on access to and utilization of health and social services. *Journal of Immigrant and Minority Health*, 19, 194-204.
- Hacker, K., Anies, M., Folb, B. L. & Zallman, L. (2015), Barriers to health care for undocumented immigrants: a literature review. *Risk Management and Healthcare Policy*, 175-183.
- Jackson, Y., Burton-Jeangros, C., Duvoisin, A., Refle, J.-E., Consoli, L. & Fakhoury, J. (2024), Parchemins study: impact of legal status change on undocumented migrants' health and well-being (1.0.0) [Dataset]. FORS data service.
- Jackson, Y., Bodenmann P, Burton-Jeangros C., Morisod, K., Gétaz, L., Schmutz, E., Baggio, S. & Grazioli, V. (2023), Recherche sur les populations vulnérables : enjeux et opportunités. *Revue médicale suisse*, 19(834), 1311-1314.
- Jackson, Y., Burton-Jeangros, C., Duvoisin, A., Consoli, L. & Fakhoury, J. (2022), Vivre et travailler sans statut légal à Genève : premiers constats de l'étude Parchemins. Genève, Université de Genève (*Sociograph – Sociological Research Studies*, 57 a).

- Jackson Y., Courvoisier D. S., Duvoisin A., Ferro-Luzzi G., Bodenmann P., Chauvin P., Guessous I., Wolff H., Cullati S. & Burton-Jeangros C. (2019), Impact of legal status change on undocumented migrants' health and well-being (Parchemins): protocol of a 4-year, prospective, mixed-methods study, *BMJ Open*, 9(5), 1-9, en ligne: <https://doi.org/10.1136/bmjopen-2018-028336> (consulté le 16.11.2023).
- Jauhainen, J. S. & Tedeschi, M. (2021), Undocumented migrants' everyday lives in Finland. In: *Undocumented migrants and their everyday lives: The case of Finland*, Cham: Springer International Publishing, 93-130.
- Kennedy, S., Kidd, M. P., McDonald, J. T. & Biddle, N. (2015), The healthy immigrant effect: patterns and evidence from four countries. *Journal of International Migration and Integration*, 16, 317-332.
- Kossoudji, S. A. (2016), What are the consequences of regularizing undocumented immigrants? *IZA World of Labor*, en ligne: <https://doi.org/10.15185/izawol.296> (consulté le 20.11.2023).
- Kossoudji, S. A. & Cobb-Clark, D. A. (2002), Coming out of the shadows: Learning about legal status and wages from the legalized population. *Journal of Labor Economics*, 20(3), 598-628.
- Kulu, H. & Milewski, N. (2007), Family change and migration in the life course: An introduction. *Demographic Research*, 17, 567-590.
- Lenko, M., Refle, J.-E., Burton-Jeangros, C., Fakhoury, J., Consoli, L. & Jackson, Y. (à paraître), Migrant work conditions and health status — a longitudinal study on 'dirty work' among undocumented and newly regularized workers. *Journal of International Migration*.
- Levy, R., Deschamps, J. C., Elcheroth, G., Forney, Y., Gauthier, J. A., Ghisletta, P., ... & Widmer, E. (2005), Why look at life courses in an interdisciplinary perspective? Levy, R., Ghisletta, P., Le Goff, J.-M., Spini, D. & Widmer, E. (dir.), *Toward an interdisciplinary perspective on the life course*, Oxford, JAI Press, 3-32.
- Magalhaes, L., Carrasco, C. & Gastaldo, D. (2010), Undocumented migrants in Canada: a scope literature review on health, access to services, and working conditions. *Journal of Immigrant and Minority Health*, 12, 132-151.
- Massey, D. S. & Parrado, E. (1994), Migradollars: The remittances and savings of Mexican migrants to the USA. *Population research and policy review*, 13, 3-30.
- Mazzucato, V. & Schans, D. (2011), Transnational families and the well-being of children: Conceptual and methodological challenges. *Journal of Marriage and the Family*, 73(4), 704.
- McDonald, J. T. & Kennedy, S. (2004), Insights into the "healthy immigrant effect": health status and health service use of immigrants to Canada. *Social Science & Medicine*, 59(8), 1613-1627.
- Mengesha, Z., Alloun, E., Weber, D., Smith, M. & Harris, P. (2022), "Lived the pandemic twice": A scoping review of the unequal impact of the

- COVID-19 pandemic on asylum seekers and undocumented migrants. *International Journal of Environmental Research and Public Health*, 19(11), en ligne: <https://doi.org/10.3390/ijerph19116624> (consulté le 20.11.2023).
- Morlok, M., Oswald, A., Meier, H., Efonayi-Mäder, D., Ruedin, D., Bader, D. & Wanner, P. (2015), *Les sans-papiers en Suisse en 2015*. Bâle, BSS.
- Myhrvold, T. & Småstuen, M. C. (2019), Undocumented migrants' life situations: An exploratory analysis of quality of life and living conditions in a sample of undocumented migrants living in Norway. *Journal of Clinical Nursing*, 28(11-12), 2073-2087.
- Niklaus, P. A. (2013), *Nicht gerufen und doch gefragt: Sans-Papiers in Schweizer Haushalten*, Bâle, Lenos Verlag.
- Office cantonal de la statistique (OCSTAT) (2021), *Enquête sur les familles et les générations 2018*, <https://statistique.ge.ch/tel/publications/2021/analyses/communications/an-cs-2021-64.pdf> (consulté le 12.10.2023).
- Office cantonal de la statistique (OCSTAT) (2023 a), Salaires et revenus du travail, en ligne: [https://statistique.ge.ch/domaines/aperçu.asp?dom=03\\_04](https://statistique.ge.ch/domaines/aperçu.asp?dom=03_04) (consulté le 12.10.2023).
- Office cantonal de la statistique (OCSTAT) (2023 b). Niveau de vie, situation sociale et pauvreté, en ligne: [https://statistique.ge.ch/actualites/welcome.asp?actu=4188&Actudomaine=20\\_04&mm1=12/01&aaa1=2020&mm2=11/13&aaa2=2023](https://statistique.ge.ch/actualites/welcome.asp?actu=4188&Actudomaine=20_04&mm1=12/01&aaa1=2020&mm2=11/13&aaa2=2023) (consulté le 13.11.2023).
- Office fédéral de la statistique (OFS) (2021), Risque de pauvreté, 9, en ligne: <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/situation-economique-sociale-population/bien-etre-pauvrete/pauvrete-privations/risque-pauvrete.html> (consulté le 12.10.2023).
- Office fédéral de la statistique (OFS) (2022), Densité d'occupation par pièce selon le nombre de pièces, par canton, en ligne: <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/construction-logement/logements/conditions-habitation/habitants-piece.assetdetail.23524438.html> (consulté le 12.10.2023).
- Office fédéral de la statistique (OFS) (2023). Indicateur de la législation: renoncement à des prestations médicales et dentaires nécessaires pour des raisons financières, en ligne: <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/themes-transversaux/monitoring-programme-legislation/tous-les-indicateurs/ligne-directrice-2-cohesion/renoncement-soins-raisons-financieres.html> (consulté le 13.11.2023)
- Olgati, A., Calvo, R. & Berkman, L. (2013), Are migrants going up a blind alley? Economic migration and life satisfaction around the world: Cross-national evidence from Europe, North America and Australia. *Social Indicators Research*, 114, 383-404.
- Page, J. & Plaza, S. (2006), Migration remittances and development: A review of global evidence. *Journal of African Economies*, 15(suppl. 2), 245-336.

- Page, K. R. & Flores-Miller, A. (2021), Lessons we've learned—COVID-19 and the undocumented Latinx community. *New England Journal of Medicine*, 384(1), 5-7.
- Page, K. R., Genovese, E., Franchi, M., Cella, S., Fiorini, G., Tlili, R., ... & Jackson, Y. (2022), COVID-19 vaccine hesitancy among undocumented migrants during the early phase of the vaccination campaign: a multicentric cross-sectional study. *BMJ Open*, 12(3), en ligne: <https://doi.org/10.1136/bmjopen-2021-056591> (consulté le 20.11.2023).
- Paparusso, A. (2019), Studying immigrant integration through self-reported life satisfaction in the country of residence. *Applied Research in Quality of Life*, 14(2), 479-505.
- Refle, J. E., Fakhoury, J., Burton-Jeangros, C., Consoli, L. & Jackson, Y. (2023), Impact of legal status regularization on undocumented migrants' self-reported and mental health in Switzerland. *SSM-Population Health*, 22, en ligne: <https://doi.org/10.1016/j.ssmph.2023.101398> (consulté le 16.11.2023).
- République et canton de Genève (2020), Opération Papyrus: bilan final, en ligne: <https://www.ge.ch/document/19690/telecharger> (consulté le 12.10.2023).
- Ruiz, I. & Vargas-Silva, C. (2010), Another consequence of the economic crisis: a decrease in migrants' remittances. *Applied Financial Economics*, 20(1-2), 171-182.
- Schaerer, C. (2021). Grand Genève: sa population et son désir de vivre ensemble. Enquête 2021, HES-SO Genève, en ligne: <https://arodes.hes-so.ch/record/7937/files/Published%20version.pdf> (consulté le 13.11.2023)
- Schuetts, A. M. (2015), Barriers to interracial marriage? Examining policy issues concerning US citizens married to undocumented Latino/a immigrants. *Journal of Social Issues*, 71(4), 804-820.
- Spini, D., Bernardi, L. & Oris, M. (2017), Vulnerability across the life course. *Research in Human Development*, 14(1), 1-4.
- Spini, D. & Widmer, E. (2023), *Withstanding vulnerability throughout adult life: dynamics of stressors, resources, and reserves*, Singapour, Palgrave Macmillan.
- Stoop, I. A. (2005), *The hunt for the last respondent: Nonresponse in sample surveys* (vol. 200508). Sociaal en Cultureel Planbureau.
- Suess, A., Ruiz Pérez, I., Ruiz Azarola, A. & March Cerdà, J. C. (2014), The right of access to health care for undocumented migrants: a revision of comparative analysis in the European context. *The European Journal of Public Health*, 24(5), 712-720.
- Triandafyllidou, A. (2023), 1. Irregular migration and migration control policies. In: Van Liempt, I., Schapendonk, J., Campos-Delgado, A. (dir.), *Research handbook on irregular migration*. Cheltenham, Edward Elgar Publishing, 14-24.

- Teunissen, E., van den Bosch, L., van Bavel, E., van den Driessen Mareeuw, F., van den Muijsenbergh, M., van Weel-Baumgarten, E. & van Weel, C. (2014), Mental health problems in undocumented and documented migrants: a survey study. *Family Practice*, 31(5), 571-577.
- Van De Weijer, M. P., de Vries, L. P., Pelt, D. H., Ligthart, L., Willemsen, G., Boomsma, D. I., ... & Bartels, M. (2022), Self-rated health when population health is challenged by the COVID-19 pandemic; a longitudinal study. *Social Science & Medicine*, 306, en ligne : <https://doi.org/10.1016/j.socscimed.2022.115156> (consulté le 16.11.2023).
- Windzio, M., Valk, H. D., Wingens, M. & Aybek, C. (2011), *A life-course perspective on migration and integration*. Dordrecht, Springer Nature.
- Wirehag, M., Andersson, L., Hjern, A. & Ascher, H. (2021), Living situations among undocumented migrants in Sweden: The effects of exclusion from fundamental housing rights. *International Journal of Social Welfare*, 30(2), 239-248.
- Woodward, A., Howard, N. & Wolffers, I. (2014), Health and access to care for undocumented migrants living in the European Union: a scoping review. *Health policy and planning*, 29(7), 818-830.
- Zufferey, J. (2020), *La santé dans le canton de Genève. Résultats de l'Enquête suisse sur la santé 2017* (Obsan Rapport 04/2020), Neuchâtel, Observatoire suisse de la santé.



# Table des figures

- p. 27 **Figure 3.1** Nombre de participants par vague et statut légal.
- p. 36 **Figure 4.1** Secteurs d'emploi dans la vague 1.
- p. 37 **Figure 4.2** Temporalité des transformations chez les participants ayant sollicité un permis de séjour.
- p. 39 **Figure 4.3** Nombre moyen d'heures travaillées par semaine.
- p. 40 **Figure 4.4** Personnes continuant de travailler tout en étant malades.
- p. 43 **Figure 4.5** Nombre moyen d'emplois déclarés.
- p. 45 **Figure 4.6** Revenu individuel équivalent médian à risque de pauvreté.
- p. 47 **Figure 4.7** Taux d'endettement.
- p. 50 **Figure 4.8** Participants vivant avec des enfants mineurs.
- p. 54 **Figure 4.9** Bail à son nom (ou d'un membre de la famille).
- p. 55 **Figure 4.10** Part du loyer dans le budget des ménages.
- p. 60 **Figure 5.1** Symptômes d'anxiété (GAD-7  $\geq$  5).
- p. 60 **Figure 5.2** Symptômes de dépression (PHQ9  $\geq$  5).
- p. 65 **Figure 5.3** Subside pour l'assurance maladie chez les personnes affiliées.
- p. 65 **Figure 5.4** Proportion de participants ayant consulté au moins une fois au cours des 12 derniers mois.
- p. 67 **Figure 5.5** Renoncement aux soins pour raison financière.
- p. 69 **Figure 5.6** Satisfaction à l'égard de la vie.
- p. 70 **Figure 5.7** Qualité de vie par rapport à la population suisse et au pays d'origine.
- p. 72 **Figure 5.8** Aspects positifs de la régularisation.



# Table des matières

<b>Remerciements</b>	5
<b>Préface</b>	7
<b>1 Introduction – Les travailleurs sans papiers</b>	<b>11</b>
<b>2 L'opération Papyrus</b>	<b>15</b>
2.1 L'élaboration de l'opération Papyrus	16
2.2 La mise en œuvre du projet pilote	18
<b>3 L'étude Parchemins</b>	<b>21</b>
3.1 Démarche scientifique	22
3.2 Les participants à l'étude	24
3.3 Enjeux autour de la conduite de l'étude Parchemins	29
<b>4 Trajectoires professionnelles et conditions de vie</b>	<b>33</b>
4.1 Les caractéristiques des travailleurs sans papiers dans le canton de Genève	34
4.2 Transformations des conditions d'emploi après la régularisation	38
4.3 Une amélioration de la situation économique?	43
4.4 Les effets de la régularisation sur les configurations familiales	49
4.5 Les changements dans les conditions de logement	52
<b>5 L'état de santé et la satisfaction à l'égard de la vie</b>	<b>57</b>
5.1 Conséquences de la régularisation sur l'état de santé	57
5.2 Évolution dans le recours aux soins	63
5.3 Transformations de la satisfaction à l'égard de la vie et des aspirations	68

<b>6</b>	<b>Comment accompagner les travailleurs nouvellement régularisés ou sans papiers?</b>	<b>75</b>
6.1	Régularisation et intégration	76
6.2	Conditions d'emploi	78
6.3	État de santé	80
6.4	Conditions de logement	81
6.5	Mise en contexte des recommandations	82
<b>7</b>	<b>Conclusions</b>	<b>85</b>
	<b>Postface</b>	<b>89</b>
	<b>Bibliographie</b>	<b>93</b>
	<b>Table des figures</b>	<b>101</b>



Entre 2017 et 2018, le canton de Genève a mis en place une opération inédite en Suisse : la régularisation de milliers de migrants sans papiers répondant à certains critères préétablis. Quelles ont été les conséquences de cette mesure sur leurs conditions de vie et leurs projets ? Cet ouvrage présente les résultats de la vaste enquête nommée « Parchemins », conduite pendant cinq années auprès des individus concernés.

Grâce aux nombreuses données récoltées, cette étude montre comment l'accès à un statut légal transforme le parcours de vie de ces personnes, que ce soit en matière de conditions de logement, de situation financière, d'intégration sociale, de santé et de qualité de vie. Elle fournit des clés d'interprétation de ces résultats et présente des recommandations d'actions destinées aux acteurs des politiques publiques et aux associations, afin d'accompagner au mieux ces nouveaux citoyens.

---

**Jan-Erik Refle** est politologue et chercheur postdoctoral au Centre suisse de compétences en recherche sur les parcours de vie et les vulnérabilités de l'Université de Genève.

**Claudine Burton-Jeangros**, formée en sociologie et en promotion de la santé, est professeure au Département de sociologie de l'Université de Genève.

**Yves Jackson** travaille comme médecin auprès de patients migrants et en situation de précarité au sein des Hôpitaux universitaires de Genève. Il est également professeur à la Faculté de médecine de l'Université de Genève.

**Liala Consoli** est doctorante en sociologie à l'Université de Genève.

**Julien Fakhoury** est docteur en sociologie à l'Université de Genève.

